

FRANC DE PORT.

PRATIQUE AVEC SCIENCE.

REVUE AGRICOLE

MANUFACTURIERE, COMMERCIALE ET DE COLONISATION

ORGANE OFFICIEL DE LA CHAMBRE ET DES SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE

PUBLIE SOUS LA DIRECTION DE

J. PERRAULT,

*Deputé du Comté de Richelieu à l'Assemblée Législative,
Elève diplômé de l'Ecole Impériale d'Agriculture de Grignon, Seine et Oise, France
et du Collège Royal Agricole de Cirencester, Gloucestershire, Angleterre—
Rédacteur de la Revue Agricole et du L. C. Agriculturist—
Membre de la Société Impériale Zoologique
d'acclimatation de Paris &c., &c.*

NOVEMBRE 1864.



SPARGERE COLLECTA.

BUREAUX A LA BATISSE TOUPIN, PLACE D'ARMES,
MONTREAL.

PROGRES AVEC PRUDENCE.

ABONNEMENT. \$1 PAR AN PAYABLE D'AVANCE.

LE SOL C'EST LA PATRIE; AMELIORER L'UN, C'EST SERVIR L'AUTRE.

LE PLUS PUISSANT ENGRAIS, C'EST LA SUEUR VOLONTAIRE DE L'HOMME LIBRE.

REVUE AGRICOLE.

NOVEMBRE.

SOMMAIRE :—Partie Officielle.—L'Exposition Internationale de Dublin en 1865—L'importance du commerce de la résine et de la terrebentine—Circulaire de la Chambre d'Agriculture du Bas-Canada concernant la réorganisation des sociétés pour 1865.—Partie Non-Officielle.—La réouverture de l'École d'Agriculture de Ste-Anne—L'Exposition de la Société d'Agriculture de Richelieu—Les prix offerts dans les anciens comtés—Le parti de labour—Le banquet—Subvention du gouvernement fédéral au ministère d'agriculture—Les labours d'automne—Les premiers prix et leur droit de concours d'exposition du comté de Maskinongé.—Voyages Agronomiques.—L'île d'Anticosti—La pointe Ouest de l'île d'Anticosti—La Baie de Gama-chi—La pointe Sud-Ouest de l'île d'Anticosti—Un apprentissage au service des Phares Shallops Creek—La pointe Est de l'île d'Anticosti—Travaux de la Ferme.—Les labours d'automne—Le battage des grains—Entretien des sillons d'écoulement—Entretien des chemins—Emploi des matériaux—Concassage des pierres—Convexité du chemin—Procédé de construction—Remplissage des ornières—Soins du pur entretien—Les fossés.—Animaux de la Ferme.—Engraissement du bétail à cornes—Utilité de la presse—Avantages de l'engraissement—Alimentation—Foin—Racines—Tourteaux—Farineux—Drèche—Distribution—Propreté—Tranquillité—Alimentation du jeune bétail—Engraissement des cochons—Lait algèr—Racines et farineux—Nourriture fermentée—Farineux.—Le matériel et les constructions.—La machine à battre les grains—Le hache-paille—Le coupe-racines—Pont portatif—Conservation des instruments d'agriculture—Bâtiments de ferme—Caves pour racines—Écurie et vacheries avec gravures—Porches avec gravures.—Le Jardin et les fleurs.—Élagage des arbres forestiers. **Revue de la Colonisation.**—Plan d'organisation de M. Drapeau—Deux sections de colonisation avec deux intendants de colonisation—Régions administratives locales de la colonisation—Nos régions agricoles et de colonisation—Sociétés d'agriculture et de colonisation—Chambre d'agriculture et de Colonisation—Résultats du système actuel—Résultat du système proposé.

Partie Officielle.

EXPOSITION INTERNATIONALE DE DUBLIN EN 1865.

Il y aura une exposition internationale des arts et manufactures à Dublin, commençant le 9 mai, 1865. Par arrangement spécial avec la Compagnie du palais de l'exposition et des jardins d'hiver, ses jardins et dépendances sont à la disposition du comité exécutif, pour tout le temps que durera l'exposition, à des conditions excessivement favorables à son succès. Les recettes seront d'abord employées à solder les dépenses de l'exposition, ensuite à payer à la compagnie une faible indemnité pour l'emploi de ses dépendances. Il est entendu que toutes les recettes en sus de ces dépenses seront mises à l'encouragement des arts, des manufactures et du commerce, ainsi que le décidera le comité exécutif de l'exposition.

Le palais mis à la disposition du comté est situé au milieu d'un parc, admirablement planté d'arbres d'ornement, et dans les limites de la ville de Dublin. Il comprend une galerie spacieuse pour les tableaux, aussi bien qu'une immense surface destinée aux objets d'une exposition internationale.

Le gouvernement de sa majesté, reconnaissant l'utilité nationale de cette exposition, en a informé les gouvernements étrangers par l'entremise du secrétaire d'état, le ministre des affaires étrangères. Des comités spéciaux ont été nommés dans les grandes villes du continent, et on a reçu de nombreuses assurances d'un concours empressé. Le secrétaire d'état, ministre des colonies, s'est également adressé aux gouverneurs des différentes provinces britanniques pour obtenir l'exposition des produits bruts et manufactures de nos plus

importantes possessions. On a promis des échantillons des collections du gouvernement, placées sous la contrôle du secrétaire des Indes et dans les autres établissements publics.

La société des arts de Londres qui a si largement contribué aux succès des expositions de 1851 et 1862 a promis de faire tout en son pouvoir pour assurer le succès de l'exposition de Dublin et a autorisé l'emploi de ses bureaux comme centre d'affaires à Londres. Comme tout sera mis en œuvre pour donner à l'exposition tout l'attrait qui assure le succès, le comité entretient l'espérance que toutes les personnes intéressées dans les différents départements des arts et de l'industrie uniront leurs efforts aux siens par un concours cordial et immédiat. L'exposition s'ouvrira le 9 mai, 1865, et ne se fermera qu'au mois d'octobre suivant.

HENRY PARKINSON, Secrétaire.

L'IMPORTANCE DU COMMERCE, DE LA RESINE ET DE LA TERREBENTINE.

NOUS recevons du ministère de l'agriculture et des statistiques les tableaux qui suivent au sujet de la production et de la valeur de la résine et de la terrebentine importées en Angleterre de 1859 à 1863. La guerre américaine en arrêtant la production de cet important article de commerce tiré jusqu'alors des états de l'union, a déterminé une augmentation considérable du prix de vente, et un déficit que la France et d'autres pays s'efforcent de combler. Le Canada avec ses vastes forêts d'arbres résineux pourrait, à grands profits, à livrer de cette industrie et nous espérons que les chiffres que nous publions aujourd'hui seront un point de départ pour nos hommes d'initiative.

Quantite et valeur réelle de la Resine importees dans le Royaume Uni (1859-1863.)

Countries.	Quantités.					Valeur réelle supputée.				
	1859	1860	1861	1862	1863	1859	1860	1861	1862	1863
	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	£	£	£	£	£
France.....	4258 7s.10d	66,790 17s.6d	265,158 19s.11d	355,953 27s.11d	1,676	58,361	263,223	496,477
Etats-Unis...	876,306 7s.9d	601,546 5s.11d	457,086 12s.5dto	47,258 18s.5dto	2,389 29s. to	339,064	178,990	268,126	44,272	3,506
Hambourg...	6,215 8s.9d	32,203 17s.5d	5,639 24s.3d	4,318 28s.6d	2,724	28,039	6,844	6,147
Turquie.....	9,763 27s.10d	13,583
Bremen.....	26,594 17s.9d	7,739 16s.4d	23,640	6,338
Grèce.....	9,568 27s.7d	13,211
Autres places	10 7s.6d	11,159 5s.11d	14,807 17s.9d	13,217 15s.3d	3,397 30s.	4	3,338	13,165	10,129	5,091
Total...	886,789	612,705	598,080	339,011	385,388	343,468	182,328	391,331	330,805	538,015

Quantite et valeur réelle supputée de la Terebentine Importee dans le Royaume Uni (1859-1863)

Countries.	Quantités.					Valeur réelle supputée.				
	1859	1860	1861	1862	1863	1859	1860	1861	1862	1863
	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	£	£	£	£	£
France.....	3,745 20s.	8,72 23s.4	14,146 23s.7d	3,752	10,196	16,676
Etats-Unis...	226,083 9s.10d	185,145 9s.3d	99,277 11s.3dto	3,12 23s.6d	111,556	85,868	58,821	3,666
Hambourg...	5,852 9s.9d	6,974 15s.6d	2,847	5,420
Bremen.....	21,293 10s.2d	2,066 10s.7d	10,808	1,097
Grèce.....	11,587 22s.1d	12,783
Autres places	3,435 10s.4d	329 9s.3d	250 19s.1d	87. 22s.7d	1,610 22s.7d	1,768	152	239	1,204	1,815
Total...	256,663	183,474	112,812	12,722	27,343	126,979	86,020	15,066	15,066	31,274

Quantite et valeur réelle supputée de la Resine et de la Terebentine importees dans le Royaume Uni (1859-1863.

Countries.	Quantités.					Valeur réelle supputée.				
	1859	1860	1861	1862	1863	1859	1860	1861	1862	1863
	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	Qtl.	£	£	£	£	£
France.....	4,258	70,535	273,884	370,099	1,676	62,113	273,419	513,153
Etats-Unis...	1,102,389	786,691	556,903	50,378	2,389	450,620	264,858	326,947	47,958	3,506
Turquie.....	9,763	13,583
Grèce.....	21,155	25,994
Bremen.....	21,293	28,660	7,739	10,808	24,737	6,338
Hambourg...	12,067	39,177	5,639	4,318	5,571	33,459	6,844	6,147
Autres places	3,445	11,486	15,057	14,093	5,007	1,772	3,490	13,404	11,332	6,906
Total...	1,143,462	798,179	710,392	351,733	412,721	470,447	268,348	460,660	345,871	569,289

CHAMBRE D'AGRICULTURE DU BAS-CANADA.

MONSIEUR, — J'ai l'honneur de vous informer que conformément aux dispositions de la nouvelle loi, passée à la session dernière, l'assemblée annuelle de votre société devront se tenir dans le cours du mois de décembre au lieu de janvier. A cette assemblée votre société devra élire quatre représentants à la Chambre d'Agriculture, pour remplacer ceux qui se retirent; M. le Major Campbell, l'Hon. L. V. Sicotte, l'Hon. U. Tessier et l'Hon. J. E. Turcotte. Ces messieurs sont rééligibles. Les retours d'élection devront être adressés de suite à

l'Honorable Ministre d'Agriculture à Québec.

J'ai ordre de vous rappeler également que votre société devra se réorganiser dans le même temps selon la loi et copie des précédés de cette réorganisation devra être adressée à cette Chambre de suite, en même temps que les noms des membres du Bureau de Direction, de manière à en assurer la publication dans le journal officiel de cette Chambre.

J'ai l'honneur d'être

Votre obéissant servt.

GEORGES LECLERC.

Montréal, octobre 1864.

PARTIE NON-OFFICIELLE.**RECOUVERTURE DE L'ECOLE D'AGRICULTURE DE STE.-ANNE.**

L'ECOLE d'agriculture de Ste.-Anne, s'est ouverte jeudi, le 20, après des vacances de quatre mois. Nous espérons que ce long repos, accordé forcément sous la pression de circonstances en dehors du contrôle de l'administration de l'école, n'a point ralenti l'ardeur des élèves. Tous s'empresseront de venir s'initier à des connaissances qui leur procureront la clef d'inépuisables trésors enfouis dans le sol.

Sur les vingt districts judiciaires gratifiés chacun d'une bourse de \$50 par la Chambre d'agriculture, onze seulement ont présenté des élèves. Nous regrettons vivement que les neuf autres aient dédaigné un encouragement si libéral. Nous n'osons pourtant pas attribuer cela à l'indifférence senle. Le défaut d'entente provenant de la difficulté pour les présidents des sociétés d'agriculture de comtés, de se réunir, surtout lorsqu'un district en renferme plusieurs, a sans doute amené ce fâcheux résultat. Ce fait est d'autant plus regrettable qu'il est peu propre à donner aux étrangers une bonne opinion de notre goût pour l'instruction et notre avancement en agriculture. Il ne faut pourtant pas se décourager. Ce premier essai déterminera nécessairement un mouvement en faveur de l'enseignement agricole. Le progrès en toute chose ne s'improvise pas. Il lui faut toujours du temps pour s'étendre et se généraliser. La grande et principale difficulté est de lui donner dès le principe une impulsion assez forte, pour qu'elle puisse communiquer un mouvement capable de s'entretenir seul sans secours étrangers.

C'est ce qui a lieu aujourd'hui pour les écoles d'agriculture les plus célèbres de l'Europe. Après avoir subi les épreuves de commencements pénibles et entravés de mille difficultés, elles vivent de leur propre vie, et font tout le bien dont elles sont capables.

Les places réservées aux neuf districts non pourvus sont encore disponibles. Comme la Chambre d'agriculture est disposée à remplir cette lacune, nous prenons la liberté d'inviter les jeunes gens qui voudraient suivre un cours d'agriculture, à profiter du rare avantage qui leur est offert. Pour cela il suffit d'écrire à M. George Leclerc, secrétaire de la Chambre d'agriculture B. C., rue Craig, Montréal. S'ils sont acceptés, ils devront se rendre à Ste.-Anne au plus vite, munis de témoignages de moralité et de bonne conduite. Les candidats boarsiers doivent avoir au moins 16 ans, avoir une bonne instruction, et être décidés de cultiver pour leur propre compte au sortir de l'école.

La pension toujours prise en dehors de l'école, est de \$6 par mois. La somme à payer pour logement, chauffage, éclairage, et instruction est de \$24 par année scolaire. Comme la Chambre ne donne que \$50, ils devront fournir environ \$40 en sus. Ils n'ont rien autre chose à apporter que leur linge et une recharge de draps de lits.

LES LABOURS D'AUTOMNE.—LES PREMIERS PRIX COMME CONCURRENTS.

Monsieur le Rédacteur de la "Revue

L m'est souvent arrivé de voir sur la "Revue Agricole" que vous faisiez appel aux cultivateurs sans distinction, c'est-à-dire, instruits ou non-

instruits de vous faire quelques suggestions touchant l'agriculture. Comme je suis un des derniers, Monsieur le Rédacteur, je me contenterai aujourd'hui de vous poser deux questions, la première est celle-ci, c'est que je voudrais savoir si le guérêt d'automne dans le chaume est bon ; et aussi bon que celui du printemps.

La deuxième question a rapport à une partie des règlements de notre société d'agriculture ; il est dit que tout étalon qui a eu un premier prix n'a plus droit de concourir ; qu'un taureau âgé de 3 à 4 ans qui a eu un premier prix n'a plus droit de concourir, un bélier la même chose, etc,

Je suis porté à croire, que si nous mettions le champ libre, notre exhibition redoublerait tous les ans, et les gens s'efforceraient un peu plus à améliorer leurs races. Ainsi, j'espère Monsieur, que vous voudrez bien vous donner le trouble de répondre à ces deux questions, pour ma part, je vous en serai reconnaissant.

Je suis votre obéissant serviteur, A.M.

Berthier, le 26 octobre, 1864.

A cela, nous répondrons, règle générale, les labours d'automne sont préférables aux labours de printemps, parce que la désagrégation du sol est plus parfaite et parce qu'il faut laisser le moins d'ouvrage pour l'époque des semailles. Mais sur un sol très-léger, les gelées de l'hiver pourraient faire disparaître toute trace du labour d'automne et l'enfouissement des semences au printemps deviendrait impossible sans un nouveau labour ; dans ce cas, le labour d'automne devient inutile.

La seconde question a du pour et du contre ; les premiers prix ne concourent qu'une fois et laissent le champ libre à de nouveaux concurrents. L'objet des sociétés étant de produire le plus grand nombre possible d'animaux remarquables aussitôt qu'un animal a mérité un premier prix, le but est atteint et la société l'année suivante doit produire un nouveau premier prix. Il est vrai que l'encouragement d'une seule année peut ne pas être suffisant pour l'éleveur, mais d'un autre côté, un animal très-remarquable peut monopoliser les premiers prix pendant dix ans, et fermer le concours à tous les autres éleveurs.

Il est excessivement difficile croyons nous d'adopter une règle générale à ce sujet ; il faut se guider selon les circonstances dans lesquelles se trouvent les cultivateurs de la localité. Nous espérons que notre correspondant ne s'arrêtera pas là et qu'il continuera ses questions.

L'EXPOSITION DE LA SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DE RICHELIEU.



NOUS avons eu l'honneur d'une invitation spéciale à l'exposition de la société d'agriculture du comté de Richelieu et nous nous sommes empressé d'y répondre, en nous rendant à Ste-Victoire le six du mois dernier. Pour se bien rendre compte des progrès réalisés par les comtés de la vallée du St.-Laurent, il faut se rappeler les circonstances toutes spéciales dans lesquelles ils sont placés. Les plus près du grand fleuve, la seule voie de communication aux premiers jours de la colonie, ils devaient être les premiers soumis au défrichement et à toutes les exigences d'une culture primitive, dont le seul but était la production, sans égard à l'épuisement. Le colon obtint ainsi d'abondantes récoltes sur un terrain d'alluvion, enrichi par les débris d'une végétation séculaire. La vallée du Richelieu à cette époque, exportait en France d'énormes quantités de froment et on lui donnait le nom de grainier de la Nouvelle-France. Mais ces beaux jours devaient avoir leur revers et après un siècle de production, les terres épuisées donnèrent des rendements moins considérables.

Laisée à elle-même, la population canadienne-française ne pût adopter les instruments, le bétail et le système de culture importés d'Angleterre par les nouveaux émigrés. Ce ne fût que de loin en loin que les améliorations purent pénétrer dans les anciens comtés et si aujourd'hui on n'y trouve pas encore cette initiative qui fait tout le succès des townships, il faut en faire remonter la cause à l'absence des exemples à suivre, qui ne sont pas assez nombreux pour déterminer un progrès général.

La liste des prix dans les anciens comtes.

Dans tous ces comtés la tâche des sociétés d'agriculture est à la fois importante et difficile. C'est à son bureau de direction à importer des animaux de choix, de toutes les espèces, des instruments améliorés servant de modèles aux constructeurs, et à accorder des prix spéciaux aux cultures améliorantes fourragères ou sarclées. La fabrication des fumiers, la création des prairies et des pâturages, l'adoption des plantes sarclées fourragères doivent mériter leur plus sérieuse considération. En général le point de départ de la distribution des octrois faits par le gouvernement à l'encouragement de l'agriculture est faux. Les

sociétés trop souvent priment indistinctement tous les produits, bons ou mauvais et donnent de l'argent comme prix. Le résultat de cet état de choses est la distribution pure et simple de l'argent entre les cultivateurs d'un comté sans progrès sensible réalisé.

Nous adopterions un système tout différent que voici : Nous ne donnerions des prix qu'aux cultivateurs méritants et jamais nous ne donnerions d'argent en prix. Ainsi supposons un comté où tout est à faire, la première année nous n'offrirons de prix que pour la fabrication de la plus grande quantité de fumiers, la plus grande étendue de bonne prairie d'un an, la plus grande étendue de bon pâturage d'un an, la plus grande étendue de belles patates à la charrue, la plus grande étendue de beau blé-d'ind à la charrue, la plus grande étendue de beaux navets à la charrue, la plus grande étendue de belles betteraves à la charrue, la plus grande étendue de belles fèves à cheval à la charrue, la plus grande étendue de petites fèves à cheval à la charrue, la plus grande étendue de belles carottes à la charrue, la plus grande étendue de sarrasin comme engrais vert, la plus grande étendue de lin.

Et nous donnerions le montant des prix non pas en argent mais en graines de trèfle et de mil, de carottes, de navets, de betteraves, de fèves à cheval, de lin de Riga. Nous donnerions encore de jeunes béliers et de jeunes verrats de races améliorées, achetés en nombre suffisant chez les meilleurs éleveurs du Haut et du Bas-Canada. Nous donnerions encore un certain nombre d'instruments d'agriculture améliorés, construits d'après les meilleures modèles, par les fabricants de la localité, tels que charrues en fer, herses écossaises, rouleaux, butturs, houes à cheval, râtaux à cheval, coupe racine, hache-paille.

La seconde année nous ajouterions à la liste des prix quelques sections pour les animaux de race ovine et porcine purs croisés en adoptant le même système d'encouragement.

La troisième année, la société devrait employer ses fonds à l'achat d'un certain nombre de taureaux de choix, dont les saillies estimées à \$2 seraient données comme valeur des prix obtenus. Lorsque les produits de ces animaux seraient d'âge à concourir, des prix seraient offerts pour eux à l'exposition locale. Et lorsque le comté serait suffisamment pourvu de reproducteurs améliorateurs d'espèce bovine, la

société devrait acheter un ou deux étalons de choix, et commencer d'après le même principe l'amélioration de l'espèce chevaline. Nous voyons dans ce système le seul moyen d'arriver sûrement et promptement à tous les progrès désirables dans nos anciens comtés, et à la réalisation de la culture la plus améliorante et la plus lucrative.

Après avoir parcouru le champ du concours et admiré quelques beaux animaux des races canadiennes dans chaque espèce, mais plus particulièrement d'espèce chevaline, nous avons visité le département des produits et des manufactures domestiques et nous avons dû constater dans les objets exposés un rare succès. Les grains, les plantes sarclées, les tissus étaient très-remarquables.

Le parti de labour.

La journée devait se terminer par un parti de labour chaudement contesté, malheureusement le terrain choisi ne permettait pas aux concurrents de montrer avec avantage tout leur savoir-faire. Nous avons le plaisir d'offrir comme premier prix une charrue de Hornsby, importée d'Angleterre et ayant mérité le premier prix au concours universel de Londres en 1862. Cette charrue est parfaite comme construction et comme matériaux et intéresse singulièrement les cultivateurs présents, lorsque l'heureux concurrent la fit travailler devant les curieux qui se pressaient autour de lui. Il nous a été donné de voir bien des essais d'instruments en présence d'une foule nombreuse, mais jamais nous n'avons vu autant d'empressement qu'à Ste. Victoire. Après avoir beaucoup discuté le pour et le contre de cette charrue pendant toute la journée, chacun convint, après l'essai, que le modèle était parfait sous tous les rapports et plus d'un bon laboureur regrettait amèrement de n'avoir pas concouru pour un instrument aussi précieux.

Le banquet.

La journée se termina par un banquet somptueux auquel assistaient les représentants de la division et du comté, le comité de direction, les juges et quelques hommes marquants du comté. Après les discours de circonstance dans lesquels on fit la revue de l'exposition et l'historique des progrès de la société, chacun se sépara satisfait de tout ce qui avait été dit et fait, la plus grande unanimité ayant régné pendant toute l'exposition. Pour nous personnellement, nous devons des remerciements au comité de direction pour ses attentions bienveillantes, et nous lui renouvelons l'as-

surance de notre concours empressé chaque fois qu'il nous sera permis d'apporter notre part de travail et d'encouragement à l'œuvre difficile et importante qui lui est confiée.

**SOCIÉTÉ D'AGRICULTURE DU COMTE DE
MAKINONGE.**

L'EXHIBITION Annuelle de cette société, a eu lieu le 12 octobre dernier, à 10 heures, a. m., au village de la Rivière-du-Loup, sur la terre de Marc Ant. Harnois, écuier.

(Par ordre)

EDOUARD CARON,
S. T. S. A.

**SUBVENTION DU GOUVERNEMENT FEDERAL
AU MINISTÈRE D'AGRICULTURE.**

L'ES Etats de l'Amérique du Nord, avec l'énergie initiative qui les caractérisent, ont depuis quelques années donné une attention toute spéciale à l'agriculture de leur vaste pays. Le ministre chargé plus spécialement de l'importante mission de promouvoir ses intérêts a d'abord obtenu un octroi de 250,000 acres de terres publiques, en faveur de chaque état de l'Union, se chargeant de la construction d'un collège spécial agricole. Ces frais d'installation ont coûté dans plusieurs états la somme de \$100,000 et l'octroi du congrès est employé exclusivement à l'enseignement, c'est-à-dire aux salaires des professeurs et à la création des musées.

Le ministère de l'agriculture est encore chargé de la publication mensuelle de statistiques agricoles recueillies de tous les points de l'Union américaine et d'études sur les cultures spéciales les plus importantes pour les cultivateurs du pays. De plus le gouvernement expédie pour essais des graines importées pour semence et ainsi qu'on pourra le voir par la subvention accordée cette année au ministère de l'agriculture par le congrès, ce département est organisé de manière à expédier énormément d'ouvrage, et à rendre d'importants services. Espérons qu'avant peu nous pourrons en dire autant de notre ministère

d'agriculture, dont les travaux jusqu'à ce jour ont été si ignorés.

Le ministre de l'agriculture a un député, un employé de quatrième classe, quatre employés de cinquième classe, quatre employés de deuxième classe, six employés de première classe, un entomologiste avec \$2000 de salaire, un chimiste avec \$2000 de salaire, un assistant chimiste avec \$1400 de salaire, un dessinateur de \$1400 de salaire, un traducteur avec \$1200 de salaire, deux messagers avec \$600 de salaire et deux engagés avec \$400 de salaire. Formant un total de \$38,000.

Pour frais généraux, papetterie, chauffage, éclairage, etc., \$3,000.

Pour collecter des statistiques agricoles et les rapports, \$20,000.

Pour ameublement, \$800.

Pour la bibliothèque et le laboratoire, \$4,000.

Pour l'achat et la distribution de graines de semence, emballage et expédition, \$54,000.

Pour salaire du chef du département des graines de semence \$1,600, et pour salaire de deux employés de première classe, \$4,000.

Pour frais généraux du département des graines, chauffage, papier d'emballage, colle, etc., \$3,000.

Pour la pépinière et la distribution des plants, boutures, etc., réparations, constructions de serres, achat d'arbres, de bulbes, de bouture, de serments, \$10,800. Avec ordre de ne payer que les plantes qui pourront servir à l'agriculture ou à l'horticulture des Etats-Unis.

Pour le jardin expérimental, salaire du chef et des engagés, \$3,000. Entretien d'un cheval et de l'autillage, \$2,000.

C'est donc un total de \$144,700, pour le seul département du ministère de l'agriculture proprement dit. En Canada, les devoirs de ce département sont tout aussi nombreux, mais il n'est voté que le salaire des employés et quelques frais généraux. Il faudrait spécifier les montants octroyés pour les statistiques agricoles, pour la distribution de graines de semence, ainsi qu'on le fait aux Etats-Unis.

VOYAGES AGRONOMIQUES.

L'ILE D'ANTICOSTI.

Ln'est pas un de nos lecteurs qui n'ait entendu quelque légende attachée à l'île d'Anticosti. Depuis plusieurs années le trop célèbre gamache, avec sa réputation d'écumeur de mer, a cessé d'exister et pourtant les traditions populaires éveillent encore dans l'âme des matelots un craintif respect pour les bords inhospitaliers de cette île, renommée pour ses nombreux naufrages. Nous-mêmes, participant à l'impression générale, nous étions fait dans notre imagination un tableau bien effrayant de ce rocher, perdu à l'embouchure du fleuve St.-Laurent. Nous voyions les hautes cimes de ses rochers arides s'élever jusqu'aux nuages épais, sans cesse flottant autour de leurs têtes altières. Ici et là sur leurs flancs escarpés, quelques arbres verts rabougris servaient de repaires aux habitants féroces de cette contrée sauvage, fréquentée exclusivement par les ours blancs et noirs. Enfin les tableaux les plus sinistres se dessinaient dans notre imagination chaque fois que nous pensions voir l'île d'Anticosti, telle que nous la connaissions par les descriptions qu'on nous avait données.

Aussi, grand fut notre étonnement, lorsque le 25 juin, à notre réveil, nous aperçûmes la pointe ouest, au nord de laquelle était enoré notre vapeur, dans sept brassés d'eau et à un demi mile du rivage. Comme il y avait loin des relations populaires à la réalité. Au lieu des montagnes escarpées de nos rêves, dont le roc aride défilait toute culture, nos regards ne rencontraient que des coteaux légèrement accidentés, couverts d'une épaisse forêt de bois feuillus et résineux. Au lieu des hautes falaises sur lesquelles nous pensions voir se briser avec fracas les vagues impuissantes, nous ne voyions qu'un rivage facile d'abordage, sur lequel venait mourir mollement la houle du large. En vain cherchions-nous les ours traditionnels et les repaires de la localité, nous ne distinguions que les gardiens du phare, accourant sur la grève pour rec voir les approvisionnements de l'année, et plus loin le flanc et ses dépendances, entés d'un défrichement assez considérable pour permettre la culture de cinq arpents de terre. Nous profitons du premier débarquement pour nous rendre au rivage et voir de plus près ce que nous distinguions de loin.

LA POINTE OUEST DE L'ILE D'ANTICOSTI.

En mettant pied à terre, nous nous dirigeâmes vers la résidence du gardien du phare, M. Maloin, autrefois marchand à Québec. Après les premiers mots de bienvenue donnés à la famille, nous parcourûmes la maison toute entière, et disons le de suite, nous fûmes surpris de trouver autant de confort sur une île déserte. Construite depuis 10 ans, cette maison, en briques blanches, possède comme distribution et comme détails tous les avantages désirables. Elle se compose de deux logements distincts dont l'un est réservé au gardien et l'autre à ses employés. Un passage met la résidence en communication avec la tour du phare, haute de 100 pieds. Elle est munie d'une lumière fixe, mesurant les trois quarts du cercle, construite à Paris d'après un système de prismes en ver concentriques. Ces prismes sont disposés dans un bâti en cuivre ayant la forme d'un balon, au centre duquel se trouverait le foyer de la lumière. Pour grossir la flamme et lui donner plus d'intensité la lampe a trois mèches, de diamètres plus grands les uns que les autres. Ce système possède tous les perfectionnements les plus récents et ne laisse rien à désirer.

Pour nous bien rendre compte de tous ces détails et aussi pour avoir un coup d'œil général du pays, nous montâmes à toute la hauteur du phare, dont la galerie extérieure nous offrait un magnifique poste d'observation. Aussi loin que notre regard pouvait s'étendre vers l'intérieur de l'île, nous ne distinguions qu'un épais tapis de vert feuillage ondulant quelque peu, mais présentant plutôt les caractères d'une vaste plaine légèrement et accidentée que ceux d'un pays de montagnes. A nos pieds et près de la résidence du gardien, est une construction en bois, longue de quarante pieds et destinée à recevoir les naufragés. A quelque distance en arrière est la poudrrière, espèce de caveau en pierre à demi recouvert de gazons, et contenant les approvisionnements d'un canon de 32. Un chemin carrossable fait communiquer la pointe Ouest avec la Baie de Gamache, distante de trois lieues. Une grosse chaloupe de sauvetage attend sur le rivage que les cris de détresse partis de quelque naufrage, réclament son secours. Au large nous voyons de blanches voiles s'emplier par un vent favorable, puis disparaître insensiblement à l'horizon. C'est du point élevé que

nous occupons, au centre de l'embouchure du grand fleuve, qu'il est donné de juger de l'immensité de cette artère virifiante de l'Amérique du Nord. Combien de villes puissantes fondées sur ses bords, depuis l'entrée ouest du Lac Supérieur au golfe St.-Laurent. Combien de millions ce géant des fleuves ne porte-t-il pas chaque jour sur les marchés du monde. Les plaines de l'Ouest, les forêts de l'Ottawa et du St.-Maurice, lui confient leurs produits, et en docile esclave il les transporte sans effort de l'intérieur à l'Atlantique. Ces réflexions se présentent à nous au moment où nous admirons cette vaste nappe d'eau se déversant dans le golfe. Mais déjà les préparatifs du départ nous obligent de descendre et nous profitons des quelques instants qui nous restent pour nous enfoncer dans le bois au-delà des défrichements qui entourent le phare.

Après avoir examiné la nature du sol et la facilité qu'offre le vareck pour la fabrication des engrais, nous concluons qu'il y aurait place ici pour une petite ferme, sans beaucoup de travail. Les champs cultivés fournissent une certaine quantité de grains, de foin et quelques végétaux et cette production, obtenue à bien peu de frais pourrait être augmentée considérablement. A ce sujet nous suggérerons plus loin certaines modifications à adopter par le gouvernement pour le service des Phares. Après avoir visité le dépôt des approvisionnements les inspecteurs ordonnèrent le départ et nous levâmes l'ancre, en route pour la Baie de Gamache.

LA BAIE DE GAMACHE.

Après avoir doublé la pointe ouest nous suivîmes la côte à un mile du rivage et nous pûmes constater que sur tout notre parcours, les caractères qui nous avaient frappés d'abord se répétaient sans exception. Partis à 3 heures, nous arrivâmes à 4½ heures à la Baie de Gamache, dont la longueur à son embouchure, mesure une lieue et la profondeur une lieue et demie. Nous avançons dans la baie jusqu'à quatre brasses d'eau à mer basse et jetons l'ancre. Une chaloupe à force de rames transporte les inspecteurs au fond de la baie, pour visiter le dépôt de provisions, et nous les accompagnons pour prendre connaissance de la localité.

Il nous tardait de visiter le siège des exploits du héros légendaire de l'île d'Anticosti. Avec sa réputation de brigand et de pirate, nous voyons déjà les murs crene-

lés de son repaire, placés sur quelque rocher inaccessible à l'ennemi. Nous pénétrons dans ce château fort du crime, éclairé seulement par les meurtrières, percées dans les murs épais, et à chaque pas, nous pensions tomber dans quelque oubliette traitreusement cachée sous une fau-se trappe. Nouvelle déception, nous ne trouvâmes même pas la chaumière habitée autrefois par le terrible Gamache, le feu a fait disparaître toute trace de sa résidence, dont il ne reste plus qu'un monceau de cendres recouvertes par un épais tapis d'herbes et de bruyères. Au reste cette résidence n'avait rien de particulier et n'était entourée que de riches prairies, donnant encore aujourd'hui des produits considérables de première qualité. Tout le pays environnant est éminemment propre à la culture et il ne tient qu'à être mieux connu pour être défriché.

M. Corbert a ici des bâtiments de ferme, deux très belles vaches et un taureau ayrshire fort remarquable. Ces animaux étaient dans d'excellentes conditions. Une vingtaine d'arpents en culture donnent de très beaux rendements. Le sol composé de terre noire très riche redoute la sécheresse, d'un autre côté les gelées de l'automne s'attaquent aux céréales si les semences sont tardives. Mais avec de l'activité et une bonne culture le sol est susceptible de donner les plus hauts rendements. Le climat est en général assez égal comme tous les climats insulaires. L'été les froides brises du golfe tempèrent les chaleurs excessives. L'hiver le froid est tempéré par le voisinage du golfe et si il est quelque fois assez vif, il donne peu de neige, ainsi l'hiver dernier, il n'y en aurait eu que trois pouces tout au plus. Ces renseignements nous sont donnés dans une des maisons de la baie. M. Beaudreau a une famille nombreuse dont les vives couleurs et la charpente robuste parlent favorablement du climat et des moyens d'existence de la localité. Sa maison grossièrement bâtie est assez vaste et contient tout le nécessaire. La chasse et la pêche suffisent à l'entretien de la famille. L'automne et le printemps le gibier abonde et dans une seule semaine l'automne dernier, M. Beaudreau aurait tué 40 outardes. Le gibier est alors salé et se conserve ainsi pour l'hiver. Les anguilles abondent également pendant toute la saison de l'été ainsi que les homards dont la pêche est la plus facile du monde. A mer basse le fond de la baie ne mesure plus que quelques

pouces d'eau, alors il ne s'agit que de visiter les trous d'eau qui entourent les grosses roches et de prendre à la main les homards qui s'y cachent. C'est une pêche inépuisable et la base de l'alimentation dans la localité. En effet pendant que des homards cuisaient pour le souper de la famille, un tout jeune enfant tenait à la main une des pattes de ce crustacé. En sortant nous aperçûmes autour de la maison, de nombreux débris de homard et au moment où nous visitâmes la porcherie, nous aperçûmes encore du homard donné comme ration à une fort belle truie, mère d'une nombreuse petite famille, très-bien marquée. Par un étroit sentier nous pénétrâmes à l'intérieur du bois à un demi-mille à peu près et nous pûmes constater que la forêt contenait une proportion considérable d'arbres feuillus, y compris l'éritable batarde. Le sol est riche et bien peu accidenté, en un mot il y a là place pour de nombreuses cultures.

LA POINTE SUD-OUEST DE L'ILE D'ANTICOSTI.



ARTIS à trois heures du matin de la Baie de Gamache, nous arrivons à huit heures à la pointe Sud-Ouest. La côte que nous suivons est toujours basse et boisée telle que nous l'avons décrite déjà. Une magnifique journée ne donne pas de repos à l'équipage bien que ce soit aujourd'hui, Dimanche, le 26 juin. Il est de fait que le débarquement des approvisionnements ne peut se faire que par un temps calme, et qu'il n'y a pas un instant à perdre chaque fois que le temps le permet.

La pointe Sud-Ouest est célèbre par plus d'un naufrage et les croix de bois plantées sur le rivage disent dans leur langage muet les victimes qu'elle a faites. Longtemps l'île d'Anticosti a été la juste terre du golfe. Placée à l'embouchure du fleuve, la moindre déviation de la boussole pouvait jeter les vaisseaux sur la côte inhospitalière. Et alors, les malheureux naufragés n'avaient d'autre perspective que d'être engloutis dans les flots, ou de mourir de faim et de froid car longtemps cette île fut complètement déserte, et à l'approche de l'hiver, toute communication avec la terre ferme était impossible. Les récits que nous avons entendus feraient à eux seuls un des volumes les plus saisissants des aventures des voyageurs, et nous regrettons que quelque plume facile ne s'empare pas de ce champ fer-

tile en situations pleines d'intérêt, pour en enrichir notre littérature locale.

Pour nous, notre premier regard s'attachait à l'ensemble du phare avec ses dépendances, ses champs cultivés, son petit hâvre dans lequel nous jetons l'encre à une encablure du rivage, formé de marches naturelles, taillées dans le roc, et recouvertes en partie de mousse. De tous les phares que nous avons visités, celui-ci est certainement le mieux situé et le mieux tenu. Quinze arpents de terre sont en culture et donnent les plus beaux rendements en grains en plantes sarclées, en pâturages et en prairies. Chaque champ est parfaitement clôturé, et la ferme est munie des constructions nécessaires. Sept bêtes à cornes, des vaches de toutes espèces, un cheval et des porcs composent les animaux de la ferme et leurs produits joints à la chasse, la pêche et les approvisionnements forment une alimentation complète ne laissant rien à désirer.

La tour du phare sert ici de demeure au gardien et l'ordre le plus parfait règne à chaque étage. Les employés habitent l'étage immédiatement au-dessous de la lumière qui est rotative et à trois quarts avec 21 lampes à réverbères. L'entretien de ces 21 lampes est un travail immense et gagnerait beaucoup à être simplifié par l'adoption de l'huile de charbon ainsi que nous aurons occasion de le démontrer plus tard.

UN APPRENTISSAGE POUR LE SERVICE DES PHARES.

En constatant les nombreuses améliorations réalisées à la pointe Sud-Ouest par l'initiative et le travail persévérant du gardien, nous nous demandions pourquoi n'en est-il pas de même pour tous les phares. Cette différence si regrettable trouve-t-elle sa cause dans le système actuel, et n'y aurait-il pas un moyen d'obtenir partout les résultats très-satisfaisants de la pointe Sud-Ouest. A cette question, nous croyons avoir trouvé une solution dans un apprentissage pour le service des phares joint à un encouragement plus considérable donné aux gardiens pour toutes les améliorations réalisées par leur travail.

Malheureusement jusqu'à ce jour, le choix des gardiens a été fait sans égard aux devoirs de leur emploi. On croit trop généralement que son seul travail est d'allumer le soir une ou plusieurs lampes qu'il faut éteindre le lendemain et qu'à cela se borne son devoir de gardien, lequel il faut

en convenir, n'exigerait pas un apprentissage bien long. C'est là une grande erreur, le gardien d'un phare dans le golfe est généralement isolé sur un point à peu près inaccessible, où on l'approvisionne deux fois l'an, des articles de consommation nécessaires, et puis, il est laissé à lui-même entièrement. Il doit donc posséder à peu près tous les métiers, surtout celui de charpentier pour construire les bâtiments de ferme dont il a besoin, réparer sa chaloupe, ses meubles, ses voitures. Il sera ferblantier pour entretenir ses lampes, docteur pour soigner sa famille et les blessures des naufragés, cultivateur pour défricher et faire valoir les champs qui l'avoisinent, et surtout matelot pour aller au secours des naufragés pendant la tempête et pêcher sa provision de poisson pour toute l'année. Le goût de l'étude devra aussi être développé par la lecture des livres utiles pendant l'isolement des longs hivers. Les habitudes du bois et de la chasse ne sont pas moins indispensables. C'est donc toute une école à faire pour le malheureux nommé gardien d'un phare sans en avoir les aptitudes et les connaissances.

Le gouvernement ne s'est pas assez préoccupé de ce département important du service public et nous croyons de notre devoir d'attirer son attention à ce sujet. D'abord, la première démarche à faire serait d'acheter le terrain sur lequel près d'un demi million a été dépensé pour construire les phares actuels et leurs dépendances. Ensuite le gouvernement devrait faire l'achat de cent à deux cents arpents de bonne terre dans le voisinage du phare, pour en faire une ferme, partout où la culture est reconnue possible. En dernier lieu, le gouvernement devrait rembourser aux gardiens les améliorations foncières faites par eux, et estimées à leur départ par les inspecteurs de la Trinité. De suite, les gardiens se mettraient à l'œuvre, et nous n'hésitons pas à dire qu'en plusieurs endroits, la ferme avec sa culture et son bétail aidés de chasse et de pêche subviendraient à l'alimentation du gardien, en réalisant une économie considérable. Plus tard, la location de ces fermes pourrait se faire au prix du service du phare.

Mais pour arriver à ce désirable résultat le gouvernement devra établir un apprentissage où les jeunes aspirants pourront acquérir la connaissance complète de leur métier. En prenant la pointe Sud-Ouest comme école, le gouvernement n'aurait aucune difficulté à trouver deux ou trois jeu-

nes gens, possédant une éducation primaire, intelligents et robustes, qui s'engageraient à faire un apprentissage de deux ou trois ans, avec la perspective d'une nomination assurée à la prochaine vacance, comme gardien, de phare depuis Québec jusqu'à Belle Isle. D'un autre côté, cet apprentissage ne coûterait rien au gouvernement, car le gardien de la pointe Ouest accepterait ces apprentis comme remplaçants de ses deux employés actuels, en leur donnant la nourriture seulement, et en gardant pour son salaire les gages payés aujourd'hui à ses deux employés.

C'est là, un système certainement facile à organiser, et qui réaliserait une économie considérable tout en assurant au service des phares le concours de gardiens compétents, parfaitement au fait de tous les devoirs de leur charge, et réalisant des profits là où les gardiens inexpérimentés n'éprouvent que de la gêne et des pertes. Nous croyons que ce système ne serait pas complet si on n'adoptait pas des promotions de première, seconde et troisième classe, en prenant en considération les services rendus. Ainsi nous ne croyons pas qu'il soit juste qu'un gardien soit stationné au phare de Belle Isle ou sur l'île d'Anticosti toute sa vie, pendant que d'autres gardiens sont immédiatement promis à la garde des phares des rivières et des lacs avec le même salaire.

Shallops Creek.

Pendant que nous faisons ces réflexions, notre vapeur cotoie l'île d'Anticosti, et bientôt nous enrons au large de Shallops creek dont nous visitons le dépôt des provisions. Deux maisons, des dépendances, dix arpents de prairie et de pâturage sur une terre noire sont tout ce que l'on rencontre bien que le sol se prête bien à une culture soignée. Un lac de 20 arpents séparé de la mer par une étroite langue de terre sert d'abris aux petites embarcations, battues par les tempêtes. Un passage de trente pieds de largeur met ce lac en communication avec les eaux du golfe.

LA POINTE EST DE L'ÎLE D'ANTICOSTI.

Lundi le 27, de bonne heure, nous arrivions à la pointe Est, et le débarquement était aussitôt organisé. Un vent assez violent accompagné de pluie froide s'éleva bientôt et rendit les opérations difficiles. Cependant nous nous étions rendus au phare à un mille du point de débarquement, et nous primes connaissance des lieux. La pointe Est est certainement la partie la

moins favorable de l'île. Composée de savates, sans abris, et parsemée de lacs, elle n'offre guère la possibilité de cultiver. D'un autre côté, les vents froids du golfe se font vivement sentir, et les dépendances sont loin d'être dans un état d'entretien aussi parfait que sur les autres pointes de l'île. La tour du phare sert de résidence au gardien comme à la pointe Sud-Ouest. L'hiver dernier, M. Duhamel voulut se rendre à la pointe Ouest pour affaires, et le trajet se fit en huit jours de marche pour aller, et autant pour revenir. La pêche est assez abondante, mais la chasse est peu de chose surtout l'hiver.

Toute la nuit, le vent a soufflé avec violence, mais la vapeur est haute et nos an-

gres tiennent bon, heureusement que le vent vient du nord, et que la pointe Est nous abrite un peu contre la haute mer. Aujourd'hui le 28, nous avons été battus par la pluie et la tempête. Les brisants blanchissent à un quart de mille de nous, et les vagues frappent les rochers en faisant jaillir leur blanche écume à une hauteur considérable. Pendant l'après-midi, notre vapeur fatigue, et le capitaine se décide à aller chercher un autre abri que nous trouvons à une lieue derrière une pointe voisée. L'équipage a tendu des lignes et pris plusieurs morues et un fletant pesant quatre-vingt livres. Le froid est très-vif, bien que nous soyons au 28 juin. Le lendemain, nous faisons voile vers le Labrador.

TRAVAUX DE LA FERME.

LABOURS D'AUTOMNE.

DANS les terres argileuses, les labours d'automne sont d'une haute importance, et présentent le moyen le plus efficace d'obtenir pour les semailles de mai, le sol dans un parfait état d'ameublissement. Là, on ne doit pas craindre de labourer par des temps très-humides, et quoique la terre se *taille* et forme de grosses mottes, les gelées la pulvériseront parfaitement. Dans les *terres blanches*, au contraire, sur lesquelles la gelée exerce peu d'action, le sol est ordinairement en plus mauvais état, c'est-à-dire plus difficile à ameublir, après un labour d'automne que s'il n'avait pas été cultivé. Les terres de cette espèce ne veulent être labourées, que lorsqu'elles sont bien ressuées, et un labour donné par la pluie ou dans un trop grand état d'humidité du sol les gâte pour longtemps. Chaque cultivateur doit étudier avec soin, sous ce point de vue, les terres auxquelles il a affaire.

Lorsque les terres argileuses sont dans un état excessif d'humidité, le plus grand obstacle au labour est le piétinement produit par les animaux qui marchent sur la terre non labourée. Dans ce cas, il est ordinairement très-avantageux d'atteler ces animaux à la file, en les faisant tous marcher dans la raie ouverte. Dans le même état du sol, on donne souvent un excellent labour par de petites gelées, qui consolident le sol seulement à la profondeur d'un demi-pouce ou d'un pouce, en sorte que les pieds des animaux ne s'impriment pas sur la surface. Il ne faut pas enfouir de neige.

LE BATTAGE DES GRAINS.

LE battage des grains est en pleine activité. Cette opération doit être l'objet d'une surveillance très-assidue de la part du propriétaire, non-seulement pour prévenir toute infidélité de la part des batteurs, qui souvent ne deviennent fripons que par suite des occasions qu'on leur en fournit, mais aussi pour qu'ils ne laissent pas de grains dans la paille. Si l'on n'y prend pas garde, la quantité de grain qu'on perd ainsi est souvent suffisante pour payer les frais de battage. C'est un très-mauvais système que de dire, dans ce cas, que ce grain profitera aux bestiaux, car la plus grande partie est dévorée par les souris ou perdue dans la litière; d'ailleurs, lorsqu'on donne de la paille aux chevaux, on n'entend pas leur donner du blé, ce qui deviendrait une nourriture beaucoup trop chère.

On ne doit pas oublier aussi que, dans la plupart des circonstances, le meilleur emploi de la paille, dans une exploitation rurale, n'est pas de la faire manger aux bestiaux, ce qui produit très-peu de fumier, mais d'en faire de la litière, en nourrissant copieusement le bétail avec d'autres aliments plus substantiels. On ne doit cependant pas négliger de placer d'abord devant les bêtes la paille qui doit leur servir de litière: on leur fournit ainsi l'occasion d'en choisir les portions qu'elles appètent le plus, et de manger au moins une partie du grain qui peut y être resté au battage.

La machine à battre ne laisse pas de grains dans les épis, ou du moins elle en

laisse si peu, lorsqu'elle fonctionne bien, que l'on peut évaluer le produit en grains que l'on en doit obtenir au quinzème environ de plus que le produit du battage au fléau pour le même nombre de gerbes. Cet excédant est bien plus que suffisant pour payer la totalité des frais de battage.

ENTRETIEN DES SILLONS D'ÉCOULEMENT.

DANS toutes les terres qui ont été travaillées ou semées en automne, ainsi que dans celles qui ont été labourées pour être ensemencées au printemps, et même dans celles qui n'ont pas été labourées, mais qui doivent l'être de bonne heure après l'hiver, il est essentiel, si le sol est argileux et propre à retenir les eaux, de faire, en automne, des sillons d'écoulement, qui ne permettent pas à l'eau d'y séjourner. Je suppose que cette opération a été faite dans chaque pièce, à mesure qu'elle a été ensemencée ou labourée. Dans ce mois, on doit visiter exactement et fréquemment les sillons de toutes les pièces, afin que rien n'obstrue jamais le cours des eaux.

ENTRETIEN DES CHEMINS.

L'ENTRETIEN des chemins est un des objets les plus importants et ordinairement les plus négligés dans toutes les exploitations rurales. Si un cultivateur calculait ce qu'il lui en coûte pendant toute l'année, soit pour l'augmentation des attelages de ses voitures, soit, ce qui revient au même, par la diminution du poids qu'il peut transporter sur chaque voit re, dans l'état de gradation ordinaire des chemins d'exploitation, il reconnaîtrait facilement qu'il trouverait une immense économie à réparer lui-même ces chemins, quand même il devrait supporter seul une dépense qui devrait profiter à d'autres qu'à lui. Dans beaucoup de cas, avec des chemins passables, et dans la belle saison, un seul mauvais pas, produit par une fondrière, ou la montée trop vite d'un pont, force à augmenter les attelages pour t us les transports des fumiers ou des récoltes, de manière à accroître de vingt-cinq ou cinquante pour cent la dépense de tous les charrois de l'exploitation. Dans une grande ferme, cet excédent de dépense se portera peut-être, chaque année, à 2 ou \$300; et si le cultivateur voulait consacrer, dans les mois d'hiver, à la réparation de ces chemins, des travaux de ses attelages et de ses engagés, il arriverait, en peu d'années, à mettre dans

le meilleur état, du moins les chemins qui lui sont le plus utiles. On pourrait en dire autant aux propriétaires. Combien ne voit-on pas de grandes propriétés qui perdent un quart ou la moitié de la valeur qu'elles auraient si elles étaient situées sur une grande route, parce que, placées à une ou deux lieues dans l'intérieur des terres, elles manquent, par l'état de dégradation des chemins vicinaux, de communications praticables en toute saison ! Il est une multitude de cas où, au moyen de l'application judicieuse d'une somme employée à mettre ces chemins en bon état, et d'un entretien ultérieur, on accroîtrait de beaucoup, la valeur d'une grande propriété.

Emploi des matériaux.

Lorsqu'il arrive que l'on se livre, dans les campagnes, à quelques travaux d'amélioration d'un chemin devenu totalement impraticable, on le fait toujours avec si peu d'intelligence qu'il est impossible d'en attendre quelque résultat utile. Le cadre que je me suis tracé ne me permet pas d'entrer ici dans le détail des procédés de confection et d'entretien des chemins, et je dois me borner à quelques données très-rapides. En général, c'est par l'emploi des matériaux que l'on pêche presque toujours dans la confection ou la réparation des chemins ruraux. Dans beaucoup de localités, les matériaux sont sur place, et les cultivateurs les conduisent sur les chemins pour en débarasser leurs champs; mais ils sont si mal employés, qu'ils deviennent plus nuisibles qu'utiles. Lorsqu'on transporte des pierres sur un chemin avec intention de le réparer, ordinairement on jette pêle-mêle ces pierres, grosses et petites, et à peine prend-on le soin de les étendre. Aussi un tel chemin est impraticable, quoiqu'on y ait employé le double de la quantité des matériaux qui auraient suffi pour le rendre excellent. Il est absolument indispensable de casser avec soin toutes les pierres que l'on emploie sur les chemins; je n'en excepte que celles qui peuvent être nécessaires pour remplir des trous profonds; mais il faut qu'elles soient toujours recouvertes d'une épaisseur de six pouces au moins de pierre concassées à la grosseur d'une noix environ: la grosseur d'un œuf est déjà trop forte. Les pierres, ainsi concassées, se lient entre elles par le tassement, et forment une surface beaucoup plus solide qu'un pavé.

Concassage des pierres.

Les pierres dures, comme le granit et autres pierres de cette nature, conviennent

bien pour la réparation des chemins : mais on peut aussi en faire d'excellents avec des pierres beaucoup moins dures, comme les calcaires de diverses espèces. Ces dernières se lient même mieux ensemble et forment plus facilement corps que les pierres dures. Dans beaucoup de localités, on trouve des galets roulés de nature siliceuse, avec lesquels on peut construire des chemins d'une extrême solidité, si l'on casse chacun de ces galets en deux ou trois morceaux au moins ; lorsqu'on les emploie entiers, il ne font que de mauvais chemins, ou du moins il faut un très-long espace de temps pour qu'ils se consolident, parce que leur forme arrondie les rend mobiles les uns sur les autres, en sorte qu'au passage de chaque voiture fortement chargée ils se déplacent à droite et à gauche, et peuvent ainsi très-difficilement se lier entre eux. Lorsque ces galets ne sont pas assez gros pour qu'on puisse les casser, on peut les employer sans inconvénient, lorsqu'on ne doit en faire que des couches minces ; et si l'on est forcé de les mettre en couches épaisses, on diminue beaucoup l'inconvénient de la mobilité, en couvrant cette couche, lorsqu'elle est terminée, de boue des chemins, ou même de terre argilo-siliceuse, à l'épaisseur d'un pouce ou deux. Les pluies font bientôt pénétrer cette terre dans la couche de galets dont elle emplir les interstices, ce qui la consolide en peu de temps. Si les galets sont un peu gros, il est indispensable de les casser, ainsi que toutes les pierres calcaires ou siliceuses que l'on emploie à la réparation des chemins. Cette opération est coûteuse, et elle forme presque toujours la principale dépense des travaux de ce genre ; mais elle est tellement indispensable, que ce sera toujours du soin avec lequel on la pratiquera que dépendront, en grande partie, la bonté et la durée d'un chemin. Le moyen le plus économique de casser les pierres consiste à y employer un marteau du poids d'une livre au plus, muni d'un manche court, et l'ouvrier travaille assis sur un bloc, en cassant les pierres sur un autre bloc placé entre ses jambes. Des vieillards, des femmes et des enfants sont propres à ce travail, et on expédie ainsi beaucoup plus de besogne qu'en se servant d'une lourde masse avec un long manche, comme on le fait communément.

Convexité du chemin.

Lorsque l'on construit un chemin ou qu'on le répare à neuf, on commet ordinairement la faute de lui donner trop d'éleva-

tion au milieu, c'est-à-dire, de le faire trop bombé. Il en résulte que les voitures, cheminant peu à l'aise sur les côtés qui sont fort inclinés, passent toutes au milieu et suivent la même voie, où elles forment promptement des ornières. On doit, au contraire, employer tous les moyens pour que les voitures puissent marcher avec une égale commodité sur tous les points, afin que la fatigue et l'usure se repartissent et se divisent sur toutes les parties ; car rien ne contribue davantage à la promptitude de la dégradation d'un chemin que la fréquence de l'action des roues sur les mêmes points ; et aussitôt qu'il s'y est formé la plus petite excavation, l'eau qui s'y amasse, détrempant le fond, le passage continué des roues l'augmente avec une merveilleuse promptitude. Il faut donc que les voitures puissent fréquenter librement toutes les parties du chemin, et il faut, pour cela, ne donner aux côtés qu'une inclinaison presque insensible et uniforme ; trois pouces de pente seront assez pour un chemin de trente pieds de largeur, et cette pente sera toujours suffisante pour procurer l'écoulement de l'eau, tant qu'il n'y aura pas, sur le chemin, d'ornières ni de trous ; mais dès qu'il s'en forme, l'eau y séjourne malgré la plus forte inclinaison des côtés, en sorte que cette forte inclinaison est entièrement inutile.

Par le même motif, on ne doit jamais laisser séjourner, sur les chemins, des tas de pierres ou autres matériaux qui, rétrécissant le passage des voitures, les forcent à suivre toutes la même voie. Partout où un obstacle accidentel a rétréci ainsi un chemin, on peut s'apercevoir facilement de la promptitude des dégradations sur le point qui éprouve une fatigue continuelle.

Procédé de construction.

Lorsque le sol est suffisamment ferme, c'est-à-dire qu'il n'est pas marécageux, il est entièrement inutile, pour contraindre un excellent chemin, de former d'abord un encaissement ou une espèce de fondation en grosses pierres ; cela est même plus nuisible qu'avantageux.

Il suffit de donner à la surface du terrain la forme très-légèrement bombée que l'on veut donner au chemin, et de couvrir toute cette surface d'une couche de pierres concassées, de huit à douze pouces d'épaisseur, selon la solidité des matériaux que l'on emploie. Et selon que l'on présume que le chemin sera plus ou moins fatigué. Pour beaucoup de chemins ruraux qui n'éprouvent que peu de fatigue, une épaisseur de

six pouces de matériaux concassés suffit parfaitement; et dans beaucoup de cas, lorsque le chemin doit être très-large, il suffit de faire cet empierrement sur une largeur de huit ou dix pieds au milieu du chemin. Il est nécessaire alors de creuser suffisamment la partie du chemin sur laquelle on doit faire l'empierrement, pour qu'il ne soit pas trop exhaussé au milieu ou trop bombé, lorsqu'il sera terminé.

Il vaut mieux procéder à cette opération en deux fois, lorsqu'on doit mettre une grande épaisseur de matériaux, et ne mettre la première fois que la moitié de cette épaisseur, pour ajouter le reste lorsque la première partie sera tassée par le passage des voitures. Le passage successif des voitures consolidera toute cette masse de manière à n'en plus former qu'un seul corps, pourvu que l'on ait soin de ne pas permettre qu'il se forme des ornières, parce que, dès ce moment, toutes les voitures suivant la même voie, travaillent à la détérioration du chemin; tandis qu'elles tendent plutôt à le consolider lorsqu'elles passent alternativement et également sur tous les points, comme cela arrive toujours lorsqu'aucun obstacle ne les en empêche, et qu'il n'y a pas encore d'ornières ouvertes. On peut dire que, si les ornières sont le premier indice de la détérioration d'un chemin, elles deviennent elles-mêmes la cause la plus efficace de l'accroissement rapide de détérioration, parceque les roues de toutes les voitures qui suivent constamment les ornières passent précisément sur le point où elles doivent produire le plus de dommage, attendu que le fond des ornières est constamment détrempé par l'eau qui y séjourne.

Remplissage des ornières.

Lorsqu'on s'aperçoit qu'il s'est formé des ornières sur un chemin, on doit procéder avec diligence à la réparation qui n'exige que très-peu de dépense lorsqu'on s'y prend bien et qu'on y pourvoit à temps: il faut remplir les ornières de pierres concassées en très-petits fragments, et n'en mettre que la quantité rigoureusement nécessaire pour remplir l'ornière et la mettre de niveau avec les parties voisines. J'ai souvent vu que, dans ce cas, on emploie à la réparation, sur dix mètres de chemin, une quantité de matériaux qui eût été suffisante pour en réparer parfaitement une longueur de cent mètres; le chemin est alors toujours très-mal réparé, car toutes les pierres qui ne peuvent entrer dans l'ornière produisent, sur la surface du chemin, des iné-

galités très-nuisibles, qui arrêtent l'eau sur quelques points, et suffisent souvent pour déterminer les voitures à passer sur tel point plutôt que sur tel autre; ce qu'on doit éviter par-dessus tout dans les soins que l'on prend relativement aux chemins.

Soins de pur entretien.

Les pierres que l'on a employées de plus qu'il n'était nécessaire, deviennent souvent aussi roulantes, parce qu'elles ne s'incorporent pas dans la surface du chemin; et elles deviennent alors fort nuisibles à la circulation des voitures. Sur une multitude de chemins, le seul soin d'enlever ces pierres roulantes est déjà une amélioration considérable: et si on y ajoute celui d'extraire les grosses pierres saillantes à la surface du chemin, et de les casser ainsi que les pierres roulantes, afin d'emplir les creux que l'on a faits par l'extraction des pierres, ou ceux qui se trouvaient auparavant à la surface, on peut souvent ainsi apporter une immense amélioration à la viabilité d'un chemin, sans y apporter de matériaux neufs et seulement par des travaux de main-d'œuvre qui ne sont pas très-couteux. En général, les travaux de ce genre, c'est-à-dire ceux qui sont de pur entretien, ont beaucoup plus d'importance que la construction même du chemin; et l'on peut rendre très-bons, en peu de temps, le plus grand nombre des chemins par des soins de cette espèce, et de quelque manière qu'ils aient été originairement établis.

Je puis assurer, d'après mon expérience, qu'en suivant les procédés que je viens d'indiquer, on peut obtenir dans les campagnes, avec très-peu de dépense, d'excellents chemins; mais je dois avertir les personnes qui voudraient se livrer à des travaux de ce genre, que la plus grande difficulté qu'elles éprouveront provient de ce que les habitants des campagnes ont généralement si peu l'habitude de les exécuter, que la surveillance la plus assidue est indispensable dans les premiers moments, pour former des ouvriers propres à ces travaux; cependant il est d'une extrême importance de s'attacher à former dans chaque paroisse quelques ouvriers capables d'exécuter ces travaux avec intelligence, car, sans cela, toutes les dépenses que l'on peut faire pour la réparation des chemins ruraux sont à peu près perdues.

Les fosses.


Dans un grand nombre de situations, les chemins doivent être bordés de fossés, auxquels il n'est pas nécessaire de donner beaucoup de largeur et de profondeur, mais

qu'on doit entretenir avec soin, et que l'on doit disposer de manière que l'eau qui s'y réunit ait toujours un écoulement facile, car l'eau stagnante est le plus grand ennemi des chemins. Avec des soins et de l'intelligence, on peut presque toujours, sans de grands travaux et sans beaucoup de dépense, procurer un écoulement à l'eau qui tend à les détériorer. Dans les sols graveleux et très-perméables, on peut souvent se dispenser de toute précaution à cet égard ; mais, toutes les fois que des eaux de source ou de pluie ont leur écoulement sur un chemin, il est indispensable de les en détourner, soit en les conduisant par un fossé à côté du chemin, soit en traversant

ce dernier à l'aide d'un ponceau ou d'un cassis. Ces derniers doivent être pratiqués en creusant profondément la ligne que doit suivre l'eau, et en formant, de chaque côté, des talus pris de loin, afin de ménager les pentes. Si les cassis ne sont pas construits avec ces précautions, ils s'obstruent bientôt, et l'eau, prenant son cours dans les ornières du chemin, le détériore sur une grande longueur. Au total, l'eau est le plus grand ennemi des chemins ; et l'on doit toujours placer au premier rang, dans les travaux d'entretien, les soins nécessaires pour lui procurer un écoulement hors du chemin, sans qu'elle séjourne sur aucune de ses parties.

ANIMAUX DE LA FERME.

ENGRAISSEMENT DU BÉTAIL A CORNES.

 Le cultivateur qui se livre à l'engraissement d'hiver du bétail est, dans ce mois, au commencement de son opération.

Cette branche d'industrie agricole ne peut guère être suivie avec profit que par l'homme qui possède une grande habitude dans les achats et les ventes de bestiaux ; un autre sera souvent trompé par les marchands de bétail près desquels il achète, et par les bouchers, qui en général, acquièrent une connaissance parfaite du poids d'une bête par l'inspection et le tact. Il y a bien peu de cas où un engraisseur ne travaille pas avec un grand désavantage s'il ne fréquente pas lui-même les marchés, pour acheter et vendre, à moins toutefois, que cette spéculation ne soit menée assez en grand pour pouvoir payer largement un homme zélé et fidèle, qui possède parfaitement ces connaissances ; chose toujours difficile à trouver.

Utilité de la pesée.

Une balance à peser les bestiaux en vie est un meuble fort utile pour celui qui se livre à l'engraissement, et l'on peut ainsi jusqu'à un certain point connaître le poids de viande nette que donnera un animal. On appelle *viande nette* ou *chair nette* les quatre quartiers de l'animal découpé par conséquent après l'enlèvement de la peau, de la tête, des pieds et des intestins, avec le suif qui y est adhérent. Dans les bœufs qui sont simplement *en chair*, le poids de viande nette n'équivaut guère qu'à la moitié de celui de l'animal pesé en vie à jeun. Lorsque l'animal a déjà pris un certain

degré de graisse, la proportion pourra être de 55 pour cent, et de 60 pour cent pour des bœufs *fin gras*. Cette proportion éprouve, au reste, d'assez grande variations dans les diverses races et même entre les individus d'une même race.

Un moyen beaucoup plus commode de connaître le poids de viande nette des bœufs gras, consiste à mesurer la circonférence de leur thorax à l'aide d'un ruban gradué qui indique le poids. L'emploi de ces moyens est fort utile aux engraisseurs, non-seulement pour leur faire connaître la valeur réelle des bœufs qu'ils vendent ; mais aussi pour leur indiquer l'accroissement du poids des animaux pendant chaque semaine, selon la nourriture qu'ils ont reçue, et pour indiquer ceux des animaux qui ne profitent pas et dont on doit se défaire. A cet effet, il est bon de mesurer ou de poser les animaux chaque semaine à jour fixe.

Une question fort importante, dans une exploitation rurale, est de savoir quelle est la manière la plus profitable d'employer le fourrage et les autres aliments destinés aux bestiaux : dans quelques localités, on croit, à cet égard, que les vaches laitières donnent plus de profit que le bétail à l'engrais ; dans d'autres, l'opinion est tout à fait opposée. On conçoit que la solution de cette question dépend essentiellement des prix relatifs des divers produits dans chaque localité ; elle peut dépendre beaucoup aussi de la race du bétail, qui peut être plus ou moins propre à l'engraissement, ou à la production du lait, du beurre ou du fromage ; ainsi que de la facilité avec laquelle on peut se procurer, au moment où

l'on en a besoin, les animaux que l'on veut engraisser.

Avantages de l'engraisement.

L'engraisement du bétail présente un avantage très-considérable sur l'entretien des vaches laitières : c'est qu'on peut, chaque année, proportionner le nombre de bêtes qu'on achète pour l'engraisement, à la quantité de fourrage ou d'autre nourriture qu'on a récoltée ; tandis qu'on ne pourrait, dans beaucoup de circonstances, sans une grande perte, vendre une partie considérable de ses vaches, dans une année où le fourrage aurait manqué. Le capital qu'on emploie à l'achat des bestiaux destinés à être engraisés rentre aussi dans l'espace de quatre à cinq mois ; tandis qu'avec les vaches il est aliéné presque indéfiniment.

On peut compter qu'un bœuf, dans les cinq mois environ que dure son engraissement, consomme autant de nourriture qu'une vache dans l'année entière ; il donne aussi à peu près autant de fumier (en supposant la vache nourrie à l'étable pendant toute l'année,) et le fumier fourni par le bétail à l'engrais est, sans contredit, de meilleure qualité que celui que donnent les bêtes maigres.

Alimentation.

On peut employer à l'engraisement des bœufs beaucoup d'espèces de nourriture : quelquefois, mais rarement, l'engraisement d'hiver se fait avec du foin seul ; dans ce cas, on calcule quelquefois qu'un bœuf de sept cents à sept cent cinquante livres, auquel on donne quarante livres de foin par jour, augmente, chaque jour, de deux livres de viande ; mais il faut des circonstances bien favorables pour que l'on atteigne cette proportion. Il est bien préférable de remplacer une grande partie du foin par des racines, telles que betteraves, pommes de terre, rutabagas, carottes ou panais. Si, au lieu de quarante livres de foin, un bœuf en reçoit seulement dix livres avec soixante ou quatre-vingts livres de racines, il profite à peu près également.

Racines.

Beaucoup de personnes croient qu'il est nécessaire de faire cuire les pommes de terre ; cependant il est bien certain que l'on peut s'en dispenser sans perdre sensiblement sur la faculté nutritive de ces racines ; mais, lorsqu'on les donne crues, cela exige quelques précautions, comme de commencer par de petites quantités et d'augmenter graduellement la ration ; en-

core ne peut-on pas donner ainsi, en grande proportion, les pommes de terre crues, sans qu'il se manifeste de la diarrhée chez les animaux. Il vaut encore mieux, dans ce cas, ne faire entrer les pommes de terre que pour la moitié environ de la ration de racines, et composer l'autre de betteraves, etc. En faisant cuire les pommes de terre, on peut, sans inconvénient en composer les trois quarts de la ration des animaux. Pour les betteraves et les carottes, on peut, sans crainte, les donner crues dans la proportion des trois quarts de la ration totale. Toutes les racines crues doivent être découpées ; ce qui se fait très-économiquement, à l'aide du coupe-racine.

Tourteaux.

Les tourteaux de lin engraisent aussi très-promptement le bétail ; souvent on les pile et on les mêle à la boisson qu'on donne aux bêtes ; d'autres fois on les répand sur les racines coupées par tranches : il n'y a d'autre règle ici que de choisir la manière qui paraît être la plus du goût des animaux. On peut donner de cinq à dix livres de tourteaux par tête, outre le foin et les racines.

Farineux.

Il est rare que les céréales puissent être employées avec profit à l'engraisement du bétail ; mais les fèves et les pois le sont souvent avec beaucoup d'avantage : quelquefois on les fait moudre grossièrement ; d'autres se contentent de les faire tremper dans l'eau vingt-quatre heures à l'avance.

Drèche.

Près des brassières les sésidus de la distillation des grains présentent un des moyens les plus économiques d'engraisier le bétail à cornes : on les leur donne ordinairement avant qu'ils soient refroidis ; dans plusieurs exploitations, on les fait même couler dans l'auge en sortant de l'alambic, de sorte que les bêtes sont forcées d'attendre qu'ils soient refroidis avant d'y toucher. Il paraît certain qu'en général les aliments chauds favorisent l'engraisement, de même qu'une température élevée dans l'étable.

Distribution.

Un des soins les plus importants pour l'engraisement du bétail, c'est la plus exacte régularité dans les heures où l'on distribue la nourriture. Dans beaucoup d'exploitations où l'on entend le mieux cette opération, on pousse l'attention, à cet égard, jusqu'à un point qui paraît minutieux, mais qui contribue à la promptitude

de l'engraissement. J'ai trouvé qu'au lieu de donner trois repas par jour aux bœufs à l'engrais, il vaut mieux n'en donner que deux, par exemple à six heures du matin et à quatre heures de l'après-midi : les animaux ont plus de temps pour se reposer dans l'intervalle. On varie alors la nourriture dans ces repas : on donne d'abord du foin ; lorsqu'il est mangé, on leur présente des betteraves ou autres avec du grain ou des tourteaux, et l'on finit par donner encore une poignée de foin, en fermant les portes de l'étable, pour laisser les animaux en repos. On doit toujours leur présenter de bonne eau à discrétion à chaque repas, lorsqu'ils ont mangé leur premier foin. On doit laisser aux animaux un long espace de temps pour manger, et chaque repas dure deux heures environ.

Propreté.

Un autre soin presque aussi important, c'est celui de la propreté : si, sans beaucoup de cas, on néglige, pour l'entretien des vaches, le pansement de la main, qui cependant leur est toujours très-utile, on ne doit jamais s'en dispenser pour les bêtes à l'engrais : elles doivent être étrillées et bouchonnées avec autant de soin que les chevaux. La litière doit toujours être très-abondante et fréquemment renouvelée.

Tranquillité.

La tranquillité des bêtes contribue aussi puissamment à leur prompt engraissement : beaucoup d'excellents engraisseurs ne laissent jamais entrer d'étrangers dans leurs étables ; les chiens surtout en sont exclus avec le plus grand soin. L'obscurité du local est aussi une circonstance qui influe beaucoup sur la protection de la graisse.

JEUNE BÉTAIL.

Il est fort important de donner, pendant tout l'hiver, aux veaux d'élève de l'année précédente, une nourriture abondante et substantielle ; car, si on les laisse dépérir pendant cette saison leur croissance est arrêtée, et ils se rétablissent fort difficilement par la nourriture verte de l'été. Si l'on n'a que peu de foin à leur donner, une grande abondance de racines est nécessaire.

On peut en dire autant des élèves de deux ans ; cependant la meilleure nourriture doit toujours être donnée aux élèves les plus jeunes. En général, la principale cause de dégradation des races d'animaux est le défaut d'une nourriture assez substantielle pendant la jeunesse, et les veaux de la race

la plus chétive peuvent recevoir un développement extraordinaire par un meilleur régime pendant les deux premières années de la vie.

ENGRAISSEMENT DES COCHONS.

DANS les exploitations rurales où l'on ne spéculé pas sur l'éducation ou l'engraissement des cochons, il est très-rare qu'on n'en engraisse pas quelques-uns pour l'usage de la maison. Si l'on considère l'entretien ou l'engraissement du bétail, dans une ferme, sous le rapport de la production du fumier, il n'y en a aucune espèce qui, sous ce rapport, soit plus profitable que les cochons, c'est-à-dire qui, à quantité de nourriture égale, produise une plus grande quantité de fumier et d'aussi bonne qualité. Je suppose ici qu'on arrange les choses de manière à ne pas laisser s'écouler hors des loges l'urine de ces animaux, mais qu'on la fait absorber par une quantité suffisante de litière.

Lait aigre.

Les cochons s'engraissent parfaitement au moyen du lait aigre écémé, auquel on ajoute seulement, sur la fin de l'engraissement, un peu de farine de pois, de maïs, d'orge, de sarazin ou de fèves ; ces dernières paraissent inférieures sous ce rapport. Lorsqu'on a commencé à les engraisser avec du lait aigre, on ne doit jamais le supprimer ; car alors, avec toute autre nourriture, ils diminuent au lieu d'augmenter.

Racines.

On engraisse plus fréquemment les cochons avec des racines ; les carottes, les panais et les pommes de terre sont celles qui profitent le mieux dans ce cas ; les racines doivent être cuites et mêlées à une portion de grains, soit réduits en farine, soit cuits avec les pommes de terre. Les grains se cuisent très-facilement en les faisant tremper dans l'eau pendant vingt-quatre heures, et les plaçant ensuite, en une couche au-dessus des pommes de terre, dans le tonneau où on les fait cuire à la vapeur ; ce qui est la manière la plus économique de faire cuire les racines. On peut cependant très-bien aussi faire cuire les pommes de terre dans un four à cuire le pain ; construction qui se trouve toujours dans une exploitation rurale. Ce procédé offre cet avantage, que l'on peut employer à l'opération du menu fagotage ou même des tiges de colza ou autres que l'on applique-

rait difficilement au chauffage d'une chaudière.

Nourriture fermentée.

On a remarqué que l'accroissement est plus prompt lorsqu'on fait aigrir la nourriture qu'on donne à ces animaux. En supposant qu'on les engraisse avec des pommes de terre mêlées à du grain, voici comme on doit s'y prendre pour avoir cette nourriture constamment aigre: on mêle un demi-hectolitre de farine de maïs, de pois, d'orge ou de sarrasin, etc., à deux ou trois hectolitres de pommes de terre cuites et écrasées, pendant qu'elles sont encore bien chaudes, et sans ajouter d'eau, ou du moins très-peu. On y mêle quelques livres d'un levain aigre de farine d'orge préparé à l'avance: la masse se gonfle et devient fort aigre. On la délaye dans de l'eau au moment où on veut la donner aux bêtes. Dans le commencement de l'engraissement, on donne cette nourriture fort claire, et ensuite plus épaisse. On peut préparer cette pâte pour huit ou dix jours au moins; car plus elle est aigre, meilleure elle est. Lorsqu'elle est presque finie, on emploie ce qui reste pour servir de levain à une nouvelle cuvée.

Lorsqu'on fabrique de l'eau-de-vie de grain, on ne peut employer les résidus plus utilement qu'à l'engraissement des cochons; on les leur donne aussitôt qu'ils sont un peu refroidis. Les résidus de la distillation des grains n'ont besoin d'aucune addition.

Farineux.

Il faut que les grains soient à bien bas prix pour qu'il soit profitable de les employer seuls à l'engraissement des cochons; il est, en général, bien plus avantageux de les joindre aux racines: cependant il peut se rencontrer des circonstances où l'engraissement par le moyen des grains seuls soit encore profitable. On calcule qu'un bon cochon augmente en poids de dix livres par minot de grains, moitié orge et moitié pois, qu'il consomme. Les grains doivent, dans tous les cas, être donnés, soit détrempés, ou, encore mieux, cuits, soit moulus grossièrement. Dans ce dernier cas, on doit encore faire détrempier la farine quelque temps d'avance, et éclaircir la pâte avec beaucoup d'eau: il est encore préférable de faire aigrir cette pâte, comme pour les pommes de terre.

LE MATERIEL ET LES CONSTRUCTIONS.

LA MACHINE A BATTRE LES GRAINS.

LE battage au fâceau est sujet à de grands inconvénients; il est très-coûteux, il laisse presque toujours du grain dans la paille, et si l'on n'exerce pas une surveillance très-exacte sur les batteurs, la quantité de grain qu'on perd ainsi peut être très-considérable; il expose d'ailleurs le propriétaire à de grands dangers d'incendie et à des abus de confiance qu'il est souvent fort facile d'éviter; enfin c'est peut-être le plus pénible de tous les travaux de l'agriculture.

Après beaucoup de tâtonnements infructueux de la part de plusieurs mécaniciens, un écossais, nommé *Meikle*, a inventé, il y a environ soixante ans, une machine qui exécute cette opération par le moyen de la force des chevaux, d'un courant d'eau, du vent, etc. Cette machine s'est bientôt répandue, et aujourd'hui il y a très-peu de fermes de quelque importance, où l'on n'en fasse pas usage.

Les avantages.

Les avantages que réunit cette machine sont: 1° qu'elle tire une plus grande

quantité de grain de la paille que le fâceau; 2° que les frais sont moins considérables: cela est facile à concevoir, puisque la machine, conduite par quatre chevaux et servie par quatre personnes, fait autant d'ouvrage que vingt ou trente batteurs: 3° que l'ouvrage se faisant en très-peu de temps, la surveillance est bien plus facile, et qu'on évite ainsi les dangers d'incendie pendant la nuit, et le pillage de la part des batteurs: 4° que la paille, sortant de la machine plus propre et moins chargée de poussière, est plus salubre et plaît davantage aux bestiaux; 5° que le cultivateur trouve, pour ses gens et pour ses chevaux, un travail très-profitable pendant la mauvaise saison, en sorte que le prix du battage est presque gagné pour lui. Je dois dire, au reste, que, d'après mon expérience comme d'après celle de tous les cultivateurs anglais, les machines de grande dimension, c'est-à-dire celles de la force des quatre chevaux au moins, présentent beaucoup plus d'avantage que les petites machines; d'abord parce que le battage y est toujours exécuté avec plus de perfection, en sorte qu'il ne reste presque pas de grains dans

les épis. Il résulte de là que le travail exécuté par les grandes machines est réellement plus économique que le travail des petites, quoique la construction ait été plus coûteuse.

Il est bon, toutefois, que les personnes qui voudront essayer de faire usage de la machine à battre, sachent que ce n'est pas là un de ces instruments qui fonctionnent en quelque sorte seules et que le premier venu pour diriger; cette machine exige, de la part des ouvriers qui la conduisent, non pas des connaissances en mécanique, mais de l'attention, des soins assidus, et une certaine habitude qui leur apprenne les précautions nécessaires pour que la machine fonctionne bien, et qu'elle soit à l'abri des accidents qui surviennent fréquemment entre les mains d'ouvriers inexpérimentés.

Il arrivera bien rarement que l'usage de la machine à battre s'introduise avec succès dans une exploitation rurale, si le maître lui-même ne se livre pas à une étude particulière du jeu de cette machine et des fonctions des diverses parties qui la composent. Ce n'est qu'ainsi qu'il sera en état de donner à l'homme qui doit la diriger les instructions convenables, et de s'assurer dans tous les instants si ces instructions sont bien exécutées. Un seul homme doit être chargé de cette direction. On doit faire choix, à cet effet, d'un ouvrier soigneux et intelligent, qui ne quittera pas la machine toutes les fois qu'elle fonctionnera, et qui aura sous ses ordres tous les ouvriers qui y seront employés. De cette manière, cet homme acquerra bientôt, par l'habitude, la connaissance des détails de l'opération, et il saura que toute la responsabilité pèse sur lui; tandis que cette responsabilité serait illusoire, si elle reposait sur plusieurs ouvriers.

Afin de donner une idée des accidents auxquels peut donner lieu l'inexpérience dans la conduite de cette machine, je dirai qu'il suffirait que l'on oubliât de graisser les tourillons du tambour-batteur, lorsque cela est nécessaire, pour que l'arbre et les coussinets fussent mis hors de service en peu d'instants, à cause de l'extrême rapidité du frottement qui s'opère dans cette partie. En général, il peut bien être arrivé que l'on ait construit de mauvaises machines; mais il est arrivé bien plus souvent que l'on n'a pas réussi à faire usage de celles qui étaient bien construites, parce qu'on n'a pas su les conduire. Nous attirons l'attention de nos lecteurs à ce sujet.

LE GRAND HACHE-PAILLE ROTATIF.

LE hache-paille se compose d'un disque en fonte formant volant et armé d'un couteau courbe qui coupe à chaque tour, sur une longueur déterminée, les fourrages placés dans l'auge. Les matières à découper son amenées par une paire de cylindre cannelés en fonte, qui sont mis en mouvement par le disque lui-même. Ce dernier fait mouvoir aussi la palette qui presse à chaque tour la masse du fourrage, de manière à faciliter l'action du couteau; en sorte que toutes les parties du mécanisme sont mises en mouvement par la seule action que l'ouvrier imprime à la manivelle.

Ce hache-paille découpe bien les fourrages secs de toute espèce, la paille et les fourrages verts, ainsi qu'un mélange de ces diverses substances. On peut régler la machine de manière à couper à la longueur de cinq, dix, ou quinze lignes, ce qui suffit pour tous les besoins. On reconnaîtra facilement comment on peut faire varier cette longueur, en plaçant une goupille dans un des deux trous qui porte la tige qui fait mouvoir la roue à rechet, ou en n'employant pas cette goupille. Il convient d'y employer deux ouvriers, parce que, lors que le volant est en mouvement, il y aurait beaucoup de perte de force si on l'arrêtait à chaque instant pour alimenter l'usage. Au reste, deux jeunes gens de quinze à seize ans suffisent pour ce service, car le mouvement de la manivelle exige peu de force. Deux personnes peuvent ainsi découper quinze lignes de longueur, quarante ou cinquante bottes de dix livres de paille ou de foin par heure de travail.

On peut expédier l'instrument tout monté; mais toutes les pièces étant soigneusement réparées, on le montera facilement partout, en y apportant quelque attention.

LE COUPERACINE.

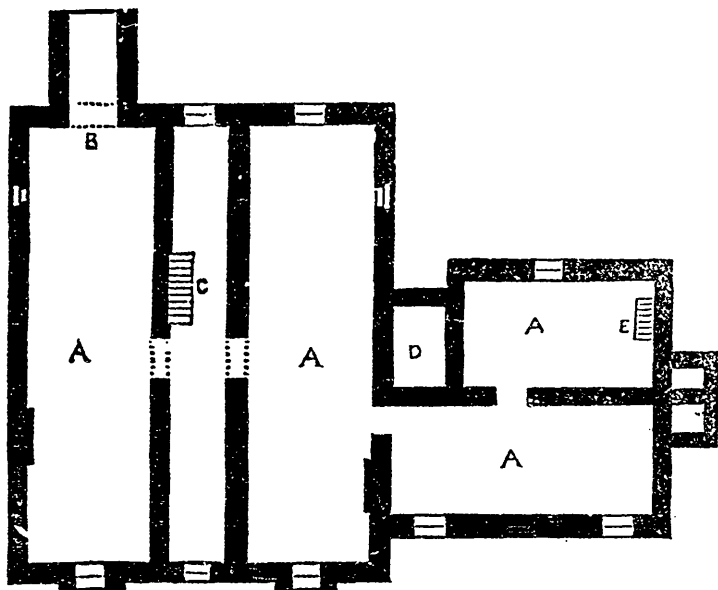
LORSQU'ON emploie les racines à la nourriture du bétail, on éprouve bientôt le besoin d'un instrument qui abrège et facilite le travail nécessaire pour découper ces racines, que l'on ne pourrait donner entières aux bestiaux, sans beaucoup d'inconvénients. On a imaginé divers instruments pour atteindre ce but; mais celui dont la construction offre le plus de solidité, et dont l'usage est le plus commode, se compose d'un disque vertical en fonte, que l'on arme de deux ou de quatre couteaux qui se présentent successivement à l'orifice d'une trémie dans laquelle

le on place les racines que l'on veut découper. Lorsque ce couperacine est bien construit, et surtout lorsqu'on a donné aux parois latérales de la trémie une courbure convenable pour que l'action des couteaux, dans leur rotation, puisse s'exercer sur la surface entière des matières qui se présentent à l'orifice de la trémie, l'instrument fonctionne très-bien, et un seul homme, en le faisant mouvoir, peut découper, dans une heure de travail, en tranches de un demi-pouce, quinze ou vingt minots de racines. Si la machine est servie par un second homme, qui place les racines dans la trémie, on peut en découper beaucoup plus.

Lorsqu'on opère sur des pommes de

terre, on peut tenir la trémie constamment pleine ou presque pleine; mais lorsqu'on découpe des betteraves ou des carottes, il arriverait quelquefois, si l'on agissait ainsi, que ces racines, trop grosses et trop irrégulières, s'engorgeraient dans la trémie, en descendraient pas régulièrement pour être soumises à l'action des couteaux; il vaut donc mieux les jeter une à une, ou au plus deux à la fois, pendant que l'on tourne la manivelle: elles sont dévorées dans un instant à mesure qu'elle tombe dans la trémie, et le travail est plus prompt et moins pénible.

On doit disposer, suivant la localité, en avant de la machine, un plancher entouré



Gravure No. 1.—Plan de la cave de la demeure.

sur deux de ces faces de rebords latéraux suffisamment élevés; les tranches de racines sont reçues sur ce plancher dont un côté ne doit pas porter de rebord, afin qu'on puisse plus facilement enlever les tranches à la pelle.

BATIMENTS DE FERME.



OUS donnons aujourd'hui des gravures de plusieurs bâtiments de ferme dont nous recommandons les dispositions aux cultivateurs désireux d'unir au confort des animaux l'économie de la main-d'œuvre. La fabrication des fumiers joue un trop grand rôle dans l'agri-

culture de notre pays et l'entretien du bétail en hiver pour que nous ne soumettions pas à l'approbation de nos lecteurs, les plans qui accompagnent cet article.

La conservation des plantes racines est également trop importante pour que nous négligions d'attirer l'attention du public agricole sur la nécessité de disposer les caves des nouvelles résidences de manière à les recevoir en quantité suffisante pour l'alimentation du bétail pendant tout le temps de nos longs hivers. Espérons que nos cultivateurs profiteront de ces plans et que bientôt nous rencontrerons en plus grand nombre les constructions nécessaires en une agriculture améliorée.

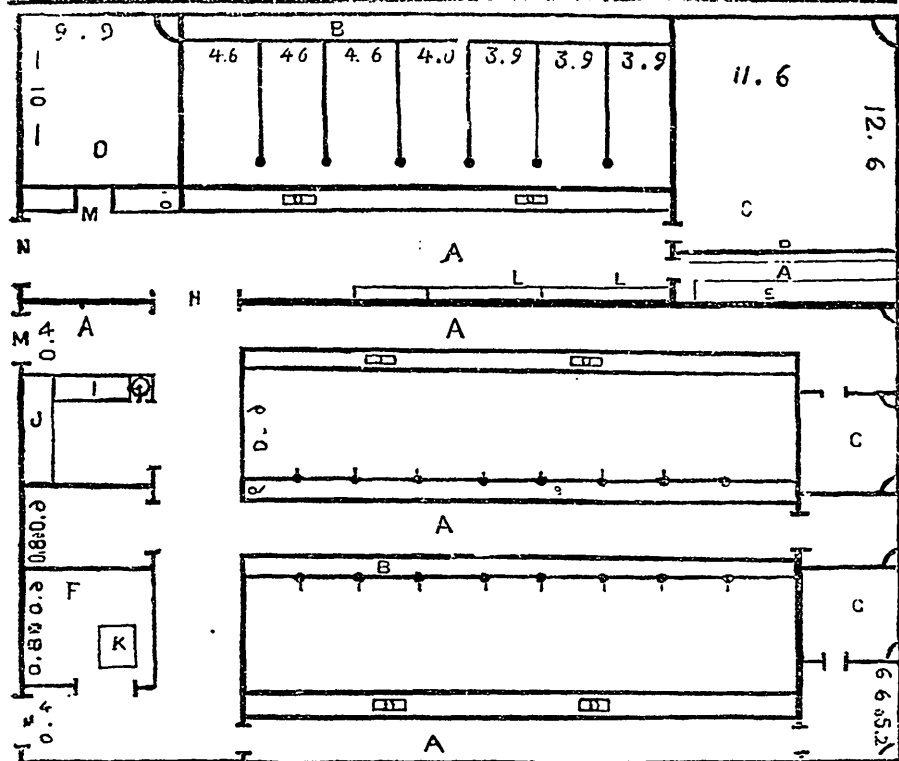
Les caves à planter-racines.

Les caves, gravure No. 1, sont ce que nous avons vu de mieux encore et se prêtent admirablement à l'emmagasinage des récoltes racines. L'entrée des voitures **B** est haute et large de manière à permettre la circulation des chevaux dans toutes les parties de la cave. **A.A.A.A.** où les différents produits sont empilés avec soin et séparément. La ventilation se fait par des ouvertures pratiquées dans les murs et débouchant par les cheminées. Deux escaliers **E.** et **C.** communiquent avec l'intérieur. **C** Est un réservoir profond d'eau de dal-

les pour les lavages de la maison, une pompe descend de la cuisine dans le réservoir.

Ecurie et Vacherie.

Le problème de la fabrication des fumiers a fixé à juste titre l'attention de Monsieur Globensky et après mure réflexion il a adopté la mise en tas dans des caves placées immédiatement au-dessous des animaux. Pour cela il a profité d'une inégalité de terrain, en sorte que bien que la vacherie et l'écurie se trouvent de plein pied avec le sol en avant, à l'arrière, l'entrée de la cave se trouve également de plein pied avec la cavité profonde où elle est construite. Le



Gravure No. 2.—Plan de la Vacherie et de l'Ecurie.

plancher de la vacherie est percé d'ouvertures, par lesquelles les fumiers sont jetés dans les caves et là régulièrement répandus de manière à régulariser la fermentation. Au printemps les voitures arrivent, entrent dans les caves et enlèvent au champ les riches engrais produits pendant l'hiver, à l'abri du froid et des pluies.

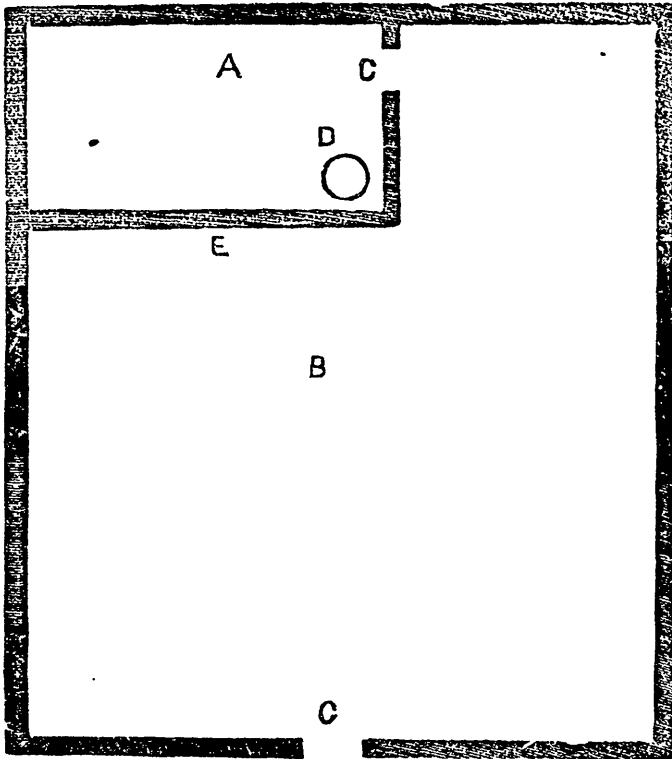
La gravure No. 2, nous donne le plan de vacherie et de l'écurie qui se trouvent sous le même toit, mais séparées par une épaisse cloison. En entrant dans l'écurie par la porte **N.** on trouve à gauche une "box" **O.**

destinée aux juments poulinières avancées en gestation. Immédiatement ensuite sont sept stalles et au fond du passage une autre "box" **C.** destinée aux poulins. En arrière des chevaux sont des armoires **L.L.** pour protéger les harnais contre les émanations des fumiers. Les attelages dont on n'a pas besoin le jour même sont placés dans une chambre **A.** servant également à l'emmagasinage de l'avoine, la moulée etc., et soigneusement fermée. Deux trappes en arrière des chevaux laissent passer les fumiers dans la cave.

La porte de communication **H**, ouvre sur la vacherie ainsi que les portes extérieures **M. M.** En entrant par la porte **H**, on trouve à droite trois chambres, dont la première renferme la moulée dans un coffre **J**, un réservoir d'eau **I**, alimenté par une pompe puisant dans un puits profond et intarissable. La seconde est un magasin de fourrages communicant avec le grenier au-dessus. La troisième **F**, est destinée au coupage des racines et communique avec un petit magasin au moyen de la trappe **K**. Les animaux sont disposés tête-à-tête avec passage en avant et en arrière **A. A. A.** Les

mangeoires **B. B.** sont alimentées par le passage du milieu. A l'autre extrémité de la vacherie sont cinq cases **C. C.** pour les veaux. Il n'y a donc pas un pouce de terrain de perdu et rien ne manque à cet arrangement judicieux où tout est prévu. Quatre trappes en arrière des animaux laissent passer les fumiers dans la cave.

La gravure No. 4, donne une vue de la façade. La maçonnerie de la cave **A**, est en pierre ordinaire et le carré de la vacherie est en bois, **B**, est la porte de l'écurie et **C. C.** les portes de la vacherie, **I**, la porte du grenier.



Gravure No. 3.—Plan de la cave de la Vacherie.

La gravure No. 5, donne la vue de côté. Sur le solage en pierre repose le solage en bois de la vacherie **D**. Le côté **E**, de la vacherie nous montre la disposition des ouvertures.

La gravure No. 6, nous donne une section de la vacherie et de l'écurie, de la cave au grenier. Le système de la ventilation est bien montré dans cette gravure. L'écurie est ventilée par le tuyau **C**, la vacherie par le tuyau **E**, et la cave par le tuyau **D**, qui tous débouchent au-dessus du toit par le conduit principal **B**. Le plancher épais

de quatre pouces repose sur des lambourdes **A**, appuyées sur des piliers **F**, avec toute la solidité désirable.

La gravure No. 3, nous donne le plan de la cave de la vacherie. Le petit magasin de racines **A**, reçoit ses approvisionnements une fois par semaine par la porte latérale **C**. Le puits **D**, est alimenté par des sources nombreuses. La maçonnerie **E**, protège le magasin contre les émanations des fumiers de la cave, avec laquelle il n'y a de communication que par l'entrée des chevaux.

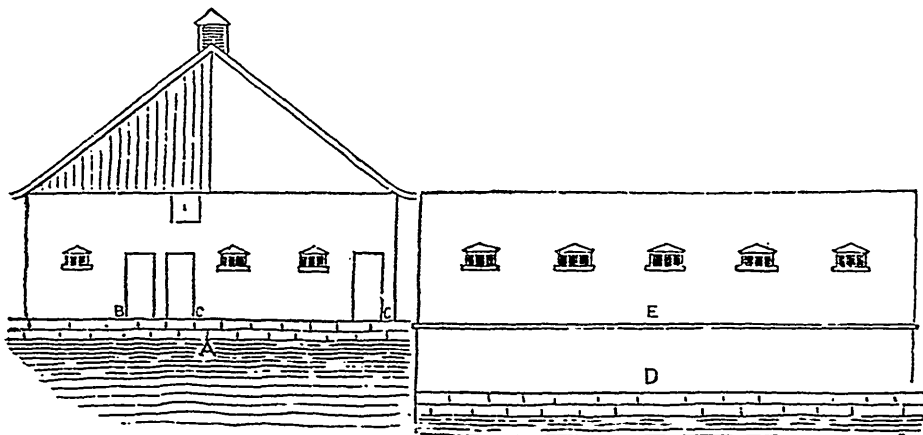
La porcherie de M. Globenski de St. Eustache.

La porcherie de M. Globensky, offre tous les détails d'une construction irréprochable elle est bâtie sur le même principe que la vacherie; c'est-à-dire, avec une cave pour recevoir les fumiers. La gravure No. 8, nous donne le détail des dispositions intérieures. Deux passages conduisent au passage principal A. De chaque côté dix cases J. K. de dimensions différentes sont munies de mangeoires ouvrant sur le passage au moyen d'un panneau mobile. Des trappes l. permettent de jeter les fumiers dans la cave. A un des coins de la porcherie est la cuisine avec la cheminée F. et ses chaudières E. Un dépôt de racines D. et des auges cimentées, G. ainsi que le plancher L. complètent l'arrangement. La ventilation de la cave se fait au moyen des conduits H. H.

La gravure No. 7, nous donne l'élévation de la porcherie vue pardevant. Le carré en bois repose sur une maçonnerie commune A. Les portes C. C. conduisent également au passage principal. Les ventilateurs débouchent au dessus du toit B, qui sert de magasin pour les litières.

PONT PORTATIF.

DANS le service d'exploitation d'une ferme, les transports sont souvent gênés par des fossés qui contraignent à de longs détours. Quelquefois on comble momentanément un fossé à l'aide de fagots, sur le point où l'on a besoin de le traverser, mais cette pratique forme un véritable casse-cou pour les chevaux; et après quelques passages, les fagots sont aplatis de manière à ne plus rendre presque aucun ser-



Gravure No. 4. — Pignon de la Vacherie.

Gravure No. 5. — Cote de la Vacherie.

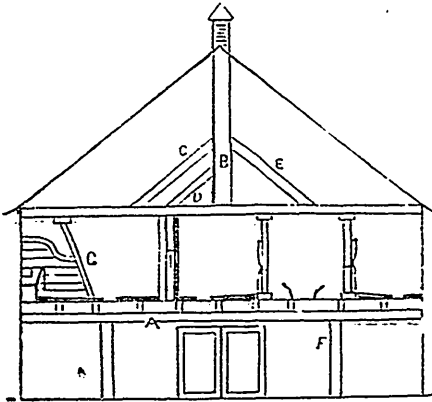
vice. On a employé pendant vingt ans, dans la ferme de Roville, un pont portatif destiné à faciliter momentanément le passage sur un point quelconque d'un fossé, et l'on a été tellement satisfait de son emploi, que, bien que cette construction ne soit pas, à proprement dire, un instrument d'agriculture, je crois rendre service à quelques cultivateurs en en donnant ici la description. Comme ce pont eût été trop lourd pour être facilement maniable, on l'a divisé en deux parties qui se posent l'une à côté de l'autre en travers du fossé, sans qu'il soit besoin d'aucun autre moyen que leur propre poids pour les tenir réunies. Les deux figures représentent une moitié du pont vue par dessous et de côté.

Ce demi-pont a de longueur six pieds,

sur quatre pieds de largeur. Il est formé de trois soliveaux en chêne, d'environ quatre pouces d'équarrissage, disposées en biseau à chacune de leurs extrémités, sur une longueur de quinze à seize pouces, afin que les deux abords du pont présentent un plan incliné qui s'abaisse jusqu'au niveau du sol. La surface ou tibiaire du demi-pont est formée de planches de chêne de quinze lignes d'épaisseur, qui réunissent ensemble les trois soliveaux sur lesquels elles sont fixées par de forts clous, et de manière que l'extrémité des planches affleure les soliveaux extérieurs. Le tout est consolidé par des bandes de fer à cerce fixées par des clous sur une partie de la longueur des soliveaux extérieurs, et qui, se repliant à l'extrémité, unissent solide-

ment les planches aux soliveaux sur la largeur du plan incliné et même un peu au delà.

Ces demi-ponts se manient facilement pour les charger sur un charriot, pour les décharger et les mettre en place, après avoir égalisé le sol par un coup de pioche, si cela est nécessaire. Dans les dimensions que j'ai indiquées, ce pont convient fort bien pour les fossés qui ne dépassent pas cinq pieds de largeur. S'il devait être employé sur des fossés plus larges, on pourrait le diviser en trois ou même en quatre parties, dont chacune serait formée seulement de deux soliveaux d'un équarrissage proportionné à la longueur. Le poids de ces parties suffirait toujours pour les tenir réunies en place.

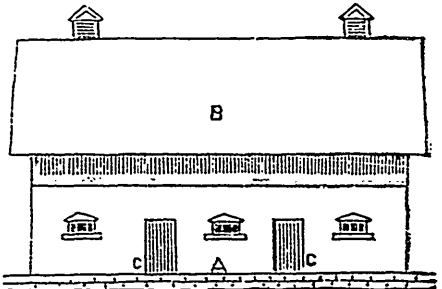


Gravure No. 6. — Section de la Vacherie.
l'huile; cette dépense n'est presque rien, et dans la plupart des cas elle double la durée des instruments. Lorsqu'un cultivateur est éloigné des villes où il peut faire exécuter cette peinture, il devrait toujours avoir chez lui un pot de couleur qu'on trouve presque partout à acheter toute broyée: alors le premier homme venu peut exécuter

CONSERVATION DES INSTRUMENTS D'AGRICULTURE.

On met, en général, trop peu de soin, dans la plupart des exploitations rurales, à la conservation des instruments d'agriculture; presque partout on voit les charrues, charriots, etc., exposés à l'air, souvent pendant toute l'année. La dépense d'un hangar pour les mettre à couvert est bien peu de chose en comparaison de l'économie qui en résulte sur les frais d'entretien et de renouvellement des instruments. Ils ne devraient jamais rester exposés aux injures de l'air, toutes les fois qu'on n'en fait pas usage.

Il y a aussi une précaution qui contribue infiniment à leur conservation, c'est de les faire couvrir d'une peinture solide à



Gravure No. 7. — Vue de la porcherie.
cette opération, soit sur les instruments neufs soit sur ceux où la peinture devient trop vieille. On devrait toujours prendre ce soin pour tous les instruments quelconques qui se trouvent exposés à l'air, et même pour les chariots, charettes, etc.; on y trouverait, sur leur entretien, une économie fort importante.

LE JARDIN ET LE VERGER.

ÉLAGAGE DES ARBRES FORESTIERS.

L'ÉLAGAGE a pour but de dresser et d'allonger la tige des arbres, de manière à donner plus de valeur à cette partie, qui doit toujours être considérée comme le produit le plus précieux des arbres destinés à former des bois de service: ainsi on doit avoir en vue, dans l'élagage, non pas le produit actuel de l'opération en bois on

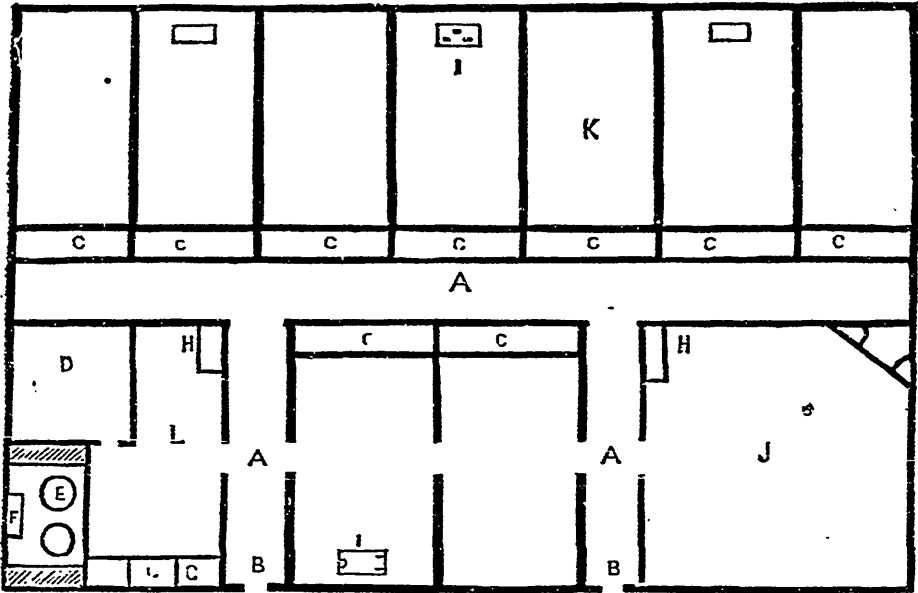
bourrées, mais l'avenir de l'arbre auquel il est question de former une tête bien proportionnée, avec tige droite et exempte de branches à une aussi grande hauteur que peut le permettre l'espèce. L'élagage ne s'exécute pas communément en France sur les arbres des forêts, mais il est généralement pratiqué en Allemagne et en Belgique, et on peut voir là les étonnants résultats d'un élagage judicieux, relativement à la

beauté et à la valeur des arbres qui y sont soumis. Lorsque les arbres sont abandonnés à leur croissance naturelle, un très-petit nombre d'entre eux forment de belles pièces de bois de service; tandis qu'au moyen d'un élagage sagement conduit, une futaie se compose presque en totalité d'arbres dont les tiges réunissent toutes les qualités pour acquérir une haute valeur, comme bois de charpente ou de menuiserie.

On peut commencer les travaux d'élagage aussitôt que la sève s'arrête, c'est-à-dire, vers la fin de septembre, et les continuer pendant tout l'hiver et jusqu'au premier mouvement de la sève au printemps. On peut très-bien y procéder aussi entre les deux sèves, c'est-à-dire, pendant l'espace

de temps où la végétation est communément suspendue, à la fin de juillet et au commencement d'août.

L'élagage doit se commencer sur les arbres encore jeunes, parce que, si l'on faisait l'amputation de branches déjà grosses, les plaies se couvriraient difficilement par l'écorce, et il pourrait en résulter des déféciosités dans le bois de la tige; on commencera donc à élaguer les chênes, les hêtres, etc., dès l'âge de huit à douze ans, selon la rapidité de leur croissance plus rapide. On coupe toujours les branches inférieures, et en petit nombre à la fois, pour continuer d'élever la tête de l'arbre par un nouvel élagage exécuté quelques années après: et l'on continuera ainsi jus-



Gravure No. 8.—Plan de la Porcherie.

qu'à ce que l'arbre ait acquis une bonne partie de la hauteur à laquelle il doit atteindre. Un homme habitué à observer la végétation des arbres, peut seul déterminer la hauteur à laquelle il convient, dans chaque cas particulier, de supprimer les branches le long de la tige, afin de donner à cette dernière la plus grande hauteur qu'il est possible, sans nuire à la proportion qui doit toujours exister entre la tête de l'arbre et son tronc; mais on peut dire que, dans le plus grand nombre des cas, la proportion la plus convenable pour les arbres feuillus est la moitié de la hauteur totale de l'arbre pour celle de la tête, en sorte qu'un arbre de trente pieds de hau-

teur aura une tige de quinze pieds sans branches, le reste formant la hauteur de la tête de l'arbre. On aura soin, d'ailleurs, dans l'élagage, de mettre en équilibre les diverses parties de l'arbre, en supprimant ou en raccourcissant, à moitié ou au quart de leur longueur, quelques unes des branches de la tête la plus chargée, qui en serait trop chargée. J'indique ici la convenance de couper certaines branches à la moitié ou au quart de leur longueur, principalement pour le cas où il conviendrait de faire à la fois l'amputation d'un grand nombre de branches à un arbre dont l'élagage aurait été jusque là négligé, parce que, si l'on coupait rez tronc un trop grand nombre de

branches, la sève surabondante donnerait naissance à un grand nombre de nouvelles pousses le long du tronc; ce qu'on doit éviter avec soin, et ce qui n'arrive pas, lorsqu'on supprime les branches graduellement et en petit nombre à la fois. Quelques années plus tard, on amputera rez tronc les branches racourcies.

L'élagage est aussi utile pour les pins et les autres arbres résineux que pour les arbres feuillus, et cette opération ne leur fait aucun tort, malgré les assertions souvent répétées sur ce sujet. On commence ordinairement à élaguer les pins à l'âge de six à dix ans, selon leur hauteur, et on leur laisse alors trois ou quatre couronnes ou étages de branches à la cime, en supprimant les branches inférieures. Dans les élagages suivants, qui se feront tous les quatre ou cinq ans, on laissera quelques étages de plus, et l'on continuera jusqu'à l'âge de quarante ans environ. L'arbre devra alors conserver six à sept étages de branches.

Les branches que l'on supprime doivent être coupées bien net, à l'aide de la serpette ou de la serpe, selon leur grosseur, et parfaitement à fleur de l'écorce de la tige, afin que celle-ci recouvre promptement la plaie. On doit éviter avec grand soin les éclats qui se forment lorsque l'on coupe sans précaution une branche un peu grosse, et qui occasionnent presque toujours des chancre dans la tige: à cet effet, on doit toujours commencer l'amputation par une entaille à la serpe au-dessous de la branche, et cette entaille devra être ouverte jusqu'à moitié au moins du diamètre de la branche avant qu'on commence d'abattre celle-ci par des coups de serpe donnés en dessus: toute la

section doit être bien nette et affleurer parfaitement l'écorce du tronc, sans néanmoins l'entamer.

Cependant quelques personnes recommandent, surtout pour les arbres résineux, la taille en crochets ou chicots, qui consiste à laisser à la branche que l'on ampute un chicot de trois ou quatre pouces de longueur, à partir de la tige. Ce procédé est fondé sur le principe que les chicots cessant de croître en grosseur, pendant que la tige continue d'augmenter de volume, la plaie que l'on fera en amputant le reste du chicot quelques années plus tard, sera moins grande relativement au diamètre de la tige, en sorte qu'elle se cicatrisera d'autant plus promptement.

Ce procédé réussit très-bien, pourvu qu'on ait le soin de couper les chicots à fleur de la tige quelques années après, et que l'amputation se fasse encore dans le bois vif; car si le chicot était mort jusqu'à son insertion sur la tige, l'écorce venant à recouvrir une portion de bois mort, il en résulterait à cette place un vice dans la pièce de bois.

Tout ce que je viens de dire se rapporte aux élagages qui ont pour but d'accroître la valeur des tiges des arbres. On exécute aussi quelquefois cette opération avec l'intention de se procurer une coupe périodique de branchage, et alors on élague les arbres presque jusqu'à leur cime, comme on le voit fréquemment sur les arbres qui bordent nos routes; mais la qualité la plus précieuse du bois des tiges est totalement sacrifiée dans ce cas, et il ne pourra plus servir qu'au chauffage, à cause des difformités et des nœuds vicieux qui le dégradent.

REVUE DE LA COLONISATION.

PROJET D'ORGANISATION DE M. DRAPEAU.

L'ORGANISATION du département de la colonisation est encore à créer et nous ne nous expliquons pas encore comment une section aussi importante du ministère de l'agriculture a pu rester dans un oubli aussi regrettable. Si le public déplore aussi amèrement la position d'infériorité numérique faite aujourd'hui au Bas-Canada; si des changements à notre constitution sont devenus si urgents, la responsabilité en est toute entière aux hommes chargés de l'administration de notre gouvernement et qui ont

fermé les yeux avec une indifférence coupable sur ce département important du service public. Il est grandement temps que nous nous reveillions de notre apathie et que nous nous occupions sérieusement de son organisation. M. Drapeau dans une brochure remarquable étudie la question avec connaissance de cause et il demande d'abord: "deux sections de colonisation avec deux intendents de colonisation." En cela, nous l'approuvons entièrement, avec cette seule différence que nous adopterions pour ces employés la dénomination de l'administration française, et nous les ap-

pellerions : Chefs de section. Voici au reste ce que propose M. Drapeau :

Deux sections de colonisation avec deux intendants de colonisation.

Diviser la branche dite de la *colonisation*, du département de l'agriculture, en deux sections, — comme l'est celle de l'ouverture des chemins, — dont l'une serait pour le Haut et l'autre pour le Bas-Canada, en tête de chacune desquelles serait placé un officier habile, expérimenté, et possédant une connaissance exacte des ressources et des besoins de la colonisation dans sa section respective, et qui agirait sous la direction de l'honorable ministre de l'agriculture et de son député, chef du bureau. Ces officiers pourraient être appelés : *Intendants de la colonisation*.

Une semblable disposition serait de nature à plaire à toutes les origines, puisque chacune des sections de la province serait appelée à faire progresser chez elle la colonisation et l'immigration comme elle l'entendrait, avec harmonie, sans entraves comme sans jalousie de races, puisqu'elles auraient un représentant spécial pour cette fin, dans le bureau même de l'agriculture, en rapport avec les chefs chargés de l'initiative.

La nomination de tels officiers aurait aussi pour avantages pratiques.

1o. De faire arriver au département de l'agriculture les rapports mensuels des agents de colonisation du Haut et du Bas-Canada, au lieu du département des terres comme cela se pratique aujourd'hui.

2o. On pourrait, par un corps de plume, obliger les secrétaires des sociétés d'agriculture de comté à adresser au département de l'agriculture, à la fin de chaque année, un rapport ou compte-rendu succinct sur l'ensemble des progrès accomplis durant l'année dans le comté, touchant l'agriculture, l'amélioration du bétail, le développement de l'industrie domestique, etc., et autres données généralement quelconque sur cette importante question.

3o. Chaque conducteur des travaux d'ouverture de routes de colonisation pourrait être invité à faire au département de l'agriculture un rapport spécial, sur l'état de la colonisation dans l'endroit ou les environs du chemin qu'il aura eu à surveiller durant la saison de l'été, suivant la formule imprimée qui lui aura été expédiée du bureau à cet effet.

Les données de ces trois sources différentes, avec celles des autres branches du département, orneraient avec profit le rapport

annuel de l'honorable ministre de l'agriculture. Il faut avouer que ce rapport serait important au plus haut point, puisqu'il serait alimenté par d'aussi nombreux correspondants qui écriraient de tous les points du pays à la fois, et en ferait pour ainsi dire un espèce de recensement annuel. Les correspondances seules du Bas-Canada, d'après ce système, n'embrasseraient pas moins que 183 sources différentes, savoir : environ 100 conducteurs des travaux de chemins de colonisation, 11 agents de colonisation et 72 secrétaires des sociétés d'Agriculture de comté.

Regions administratives locales de la colonisation.

Diviser le Canada par district pour les fins de la colonisation afin que toutes les sections soient également favorisées dans leur développement.

Ne connaissant pas suffisamment le territoire et les besoins du Haut-Canada, en rapport avec la colonisation, il ne sera ici question que de la partie Est de la province, laissant au Haut-Canada le soin d'aviser pour sa part. Notons, toutefois, qu'il y a à l'heure qu'il est dans cette dernière partie du pays au moins 6 agents de colonisation en pleine activité suivant que nous l'avons déjà mentionné.

Le Bas-Canada serait donc divisé en onze territoires ou régions, dans chacun desquels un bureau d'agence serait ouvert pour faire progresser la colonisation qu'un bon système favoriserait. Chaque agent serait tenu d'attirer l'attention des habitants sur les terres qui offrent le plus de chances de succès, en leur donnant des renseignements précis; de former dans les anciennes paroisses renfermées dans les limites de son agence, parmi les jeunes gens, des noyaux de colonisation destinés à occuper le territoire à mesure que se ferait l'ouverture des chemins nouveaux.

Ces agents pourraient, avec l'agrément du curé, et après annonce faite, parler à l'issue des offices aux populations des grandes paroisses sur cette grave affaire.

Nul doute, ainsi que pour favoriser un plan aussi considérable en heureux résultats, nous verrions nos seigneurs les évêques des diocèses du pays, patroniser de leur puissante influence un semblable mouvement, en accordant à ces agents des lettres de recommandation, afin d'inspirer plus de confiance chez le peuple au profit de la cause placée entre les mains de ces agents.

Un mouvement ainsi organisé aurait

done pour conséquence immédiate de faire progresser la colonisation sur tous les points du pays à la fois, et engager une foule de personnes qui ont quelques moyens pécuniaires à se porter vers les terres nouvelles. Un grand nombre de cultivateurs aisés profiteraient également d'une pareille organisation pour y établir les enfants que l'héritage paternel ne peut aider autrement.

Chaque agent serait ainsi chargé de donner gratuitement tous les lots de terre situés sur les chemins choisis à cet effet par le gouvernement.

Voici comment pourrait être divisés les onze districts du Bas-Canada :

Gaspésie.

Comprenant tout le territoire qui s'étend depuis les environs de la baie de Gaspé, en remontant dans la baie des Chaleurs et la rivière Ristigouche, jusqu'à la rivière Pétaupédia, comté Bonaventure. L'agent devra résider au centre de la région, à un point marqué dans la baie des Chaleurs, comme par exemple, à Paspébiac.

Sud du bas St. Laurent.

Depuis la rivière aux renards, en remontant le golfe du fleuve St. Laurent, jusqu'à la rivière-du-Loup, comprenant partie du comté de Gaspé et les comtés de Rimouski et Témiscouata. Résidence de l'Agent à Rimouski.

Partie Ouest du Sud du Bas St. Laurent.

Depuis le précédent district jusqu'à la rivière Chaudière comprenant les comtés de Kamouraska, Islet, Montmagny, Bellechasse, Dorchester et partie de Beauce. Ce district est traversé dans toute sa longueur par la voie ferrée du Grand Tronc, qui en facilitera les moyens de communications. (Le comté de Lévis, renfermé dans le district, ne possède point de terrain à coloniser.) La résidence de l'agent pourra être soit à St. Jean Port-Joli, soit au village de Montmagny.

District de la Haute Chaudière.

Comprenant tout le territoire qui s'étend de l'Est à l'Ouest depuis la rivière Chaudière jusqu'aux environs de la rivière Yamaska, et du Sud au Nord; depuis la ligne provinciale à un point marqué au centre des cantons de l'Est. Résidence de l'agent à la fourche des chemins Saint-François et Mégantic, canton Winslow, ou à Sherbrooke.

Partie inférieure des cantons de l'Est.

Comprenant le reste des cantons de l'Est depuis St. Giles jusqu'aux environs de la rivière Yamaska, et en profondeur depuis

le fleuve jusqu'à la ligne de la division supérieure, qui reste à déterminer. La résidence de l'agent pourrait être au village d'Arthabaska.

Outaouais (Partie Ouest.)

S'étendant depuis les établissements de la rivière Creuse, en descendant, jusqu'à ceux situés sur la rivière du Lièvre, y compris les cantons de l'intérieur. Résidence de l'agent soit à Ottawa, soit au village d'Aylmer, au pied de la rivière Gatineau.

Outaouais (Partie Est.)

Embrassant le reste du comté d'Ottawa, depuis les environs de la rivière du Lièvre, à l'Est, et les comtés d'Argenteuil et des Deux-Montagnes, dans laquelle division se trouvent les rivières Blanche, Rouge, et du Nord; sur les bords desquelles se développe aujourd'hui la colonisation, ainsi que dans l'intérieur. La résidence de l'agent pourrait être fixée quelque part comme à Grenville.

Nord de Montreal.

Comprenant les comtés de Terrebonne, Montcalm, Assomption, Joliette et Berthier. Résidence de l'agent au village de l'industrie.

Région du Saint-Maurice.

Comprenant les comtés de Maskinongé, Saint-Maurice et Champlain, ainsi que la vallée de la rivière Saint-Maurice. La résidence de l'agent devra être à Trois-Rivières.

Nord de Québec.

Comprenant les comtés de Portneuf, Québec, Montmorency et Charlevoix. Résidence de l'agent à Québec.

Territoire du Saguenay.

Comprenant les comtés de Saguenay et Chicoutimi de même que la colonisation du lac Saint-Jean. La résidence de l'agent serait fixée soit à la Grande-Baie, soit à Chicoutimi.

Devoir des agents.

Comme l'un des principaux devoirs de ces agents serait d'être constamment occupé à promouvoir la colonisation par tous les moyens que le zèle saurait leur dicter, soit dans leur bureau ou au dehors, il serait du devoir de ces agents d'attacher à leur service pour demeurer permanemment dans le bureau, un clerc capable de donner tous les renseignements désirés par ceux qui se présenteraient durant les absences de l'agent, et de lui aider au besoin de ses écritures. Cet assistant serait aux frais de l'agent.

Afin de permettre au gouvernement de s'assurer du bon emploi du temps des agents, et exercer sur eux un contrôle utile et nécessaire, chaque agent serait obligé de tenir un journal quotidien dans lequel serait couché toutes les opérations de la journée, telles que les demandes faites verbalement ou par écrits, les réponses données, visites reçues, etc., de même que les pas et démarches de l'agent au dehors de son bureau. Le premier jour du mois, chaque agent transmettrait au département de l'agriculture un rapport sur la marche de la colonisation dans les divers endroits de son district; et tous les trois ou quatre mois un *tableau de l'emploi du temps*, signé par l'agent, à peu près dans le genre de ceux offerts par les inspecteurs des prisons, ou du commissaire des pêcheries, ou des arpenteurs, en exercice. Le salaire des agents de colonisation serait fixe, et comprendrait toutes les dépenses du bureau, voyages, et autres déboursés.

Pour activer le zèle des agents, le gouvernement pourrait classer les salaires en plusieurs catégories, suivant l'étendue du district et des dépenses qu'il nécessitera, et surtout en proportion des progrès que l'agent ferait faire à la colonisation locale.

Un autre moyen bien capable de contribuer au développement de la colonisation serait, de la part des agents de colonisation, de fournir à MM. les curés des paroisses du district, qui en feraient la demande, une liste des terres offertes en octrois gratuits; les conditions d'établissement et autres informations nécessaires; ainsi que la carte des cantons du district. Cette intervention du clergé dans la colonisation du district amènerait avec elle une influence considérable, et dès lors cette œuvre nationale marcherait à pas de géant dans toutes les divisions du pays à la fois.

NOTRE APPRECIATION.

Nous approuvons en principe la création des régions administratives de même que la nomination d'un agent pour chaque région. Mais nous voudrions voir ces régions et ces agents se fonder avec l'organisation actuelle. Nous objectons à la trop grande multiplicité des rouages, surtout à la création de deux organisations ayant des intérêts identiques. Ainsi, pourquoi n'aurions-nous pas les mêmes régions pour l'agriculture et la colonisation? Est-ce que le défrichement d'une terre en bois debout n'est pas de l'agriculture? Pourquoi les agents de colonisation ne seraient-ils pas aussi

des inspecteurs d'agriculture? La même raison d'analogie existe encore. Aussi, disons-le, nous voudrions que l'organisation de la colonisation se fonde avec celle de l'agriculture, de manière à n'en former qu'une. Ainsi; nous voudrions les mêmes régions, les mêmes inspecteurs, les mêmes sociétés et la même chambre.

NOS REGIONS AGRICOLES ET DE COLONISATION.

Nous ne proposons que dix régions au lieu de onze, et nous prenons pour base de notre division les districts judiciaires, la population rurale et le territoire. Nous partons de ce fait que dans les anciens comtés où il reste peu de terres incultes, il y a un surplus de population qu'il faut diriger dans les nouveaux townships, et il y a plus d'améliorations agricoles à faire adopter dans la culture de la région. En sorte que l'inspecteur d'agriculture et de colonisation est aussi indispensable dans les vieux comtés que dans les nouveaux, où il aura à surveiller l'ouverture des chemins de colonisation et le placement des nouveaux colons; mais où l'organisation agricole exigera moins son temps et son travail. Les régions de colonisation doivent donc comprendre les anciens comtés et les nouveaux, car si ceux-ci offrent un vaste champ à l'implantation d'une population nombreuse, ceux-là offrent une pépinière de plants vigoureux, habitués aux travaux des champs et propres à tous égards à la transplantation dans les townships nouveaux. C'est en nous appuyant sur ce fait que nous avons adopté les régions qui suivent :

REGIONS AGRICOLES DU BAS-CANADA.

1. *Montréal*.—Comtés d'Hochelega, Jacques-Cartier, Laval, Vaudreuil, Soulanges, Laprairie, Chambly, Verchères. Population 105,600.

2. *Quebec*.—Comtés de Québec, Montmorency, Portneuf, Lévis, Lotbinière. Population 102,500.

3. *Trois-Rivières et Arthabaska*.—Comtés de St. Maurice, Champlain, Maskinongé, Nicolet, Arthabaska, Mégantic, Drummond. Population 100,000.

4. *Richelieu et Joliette*.—Comtés de Richelieu, Yamaska, Berthier, Montcalm, L'Assomption, Joliette. Population 108,000.

5. *Ottawa et Terrebonne*.—Comtés d'Ottawa, Pontiac, Argenteuil, Deux-Montagnes, Terrebonne. Population 91,579.

6. *Kamouraska et Montmagny*.—Com-

tés de Kamourska, Témiscouata, Montmagny, L'Islet, Bellechasse. Population 81,367.

7. *Iberville et Beauharnois*.—Comtés de St. Jean, Napierville, Iberville, Beauharnois, Huntingdon, Chateaugay. Population 97,327.

8. *St. Hyacinthe et Bedford*.—Comtés de St. Hyacinthe, Bagot, Rouville, Shefford, Missisquoi, Brome. Population 95,000.

9. *St. François et Beauce*.—Comtés de Sherbrooke, Richmond, Wolfe, Compton, Stanstead, Beauce, Dorchester. Population 80,000.

10. *Saguenay et Chicoutimi, Gaspé et Rimouski*.—Comtés de Saguenay, Charlevoix, Chicoutimi, Gaspé, Bonaventure, Rimouski. Population 79,825.

La dernière région offre par la position toute spéciale des districts judiciaires qui la composent des difficultés de communication impossibles à surmonter. Toutefois, nous n'avons pas cru devoir la laisser en dehors de l'organisation générale, et nous croyons rencontrer le but de notre projet en recommandant un député inspecteur d'agriculture et de colonisation pour cette région. L'inspecteur devant résider dans Gaspé et Rimouski et son député dans Saguenay et Chicoutimi. Voyons maintenant comment fonctionnerait ce système dans ses détails.

SOCIÉTÉS D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.



L'ORGANISATION agricole peut avec de bien légers changements être irréprochable en pratique comme en principes. La ramification entre les cultivateurs de chaque paroisse et la société d'agriculture du comté, puis entre les sociétés et la chambre d'agriculture offre bien peu de chose à désirer, il n'y a d'amendement nécessaire que dans le mode d'élection; mais en principe il n'y a rien de mieux. Pourquoi alors ne pas utiliser l'organisation agricole en faveur de la colonisation? Est-ce pour le plaisir de faire du nouveau, d'attacher son nom à une grande œuvre? nous ne le croyons pas et pourtant les apparences nous porteraient à le croire. Pourquoi affecter une ligne de séparation entre la mise en valeur des terres et l'amélioration des terrains cultivés, dans l'un ou l'autre cas n'y a-t-il pas amélioration du sol au moyen de façons de défrichement ou autres qui en doublent la production, et qu'est-ce donc, si ce n'est

pas là de l'agriculture? La société du comté de l'Islet l'a parfaitement compris et nous applaudissons à sa démarche qui a tranché la question. Dans la liste des prix accordés, nous avons remarqué avec un indécible plaisir des récompenses en argent accordées à la plus grande étendue de terre défrichée et ensemencée au printemps. Une fois dans cette voie il n'y a rien qui n'empêche la société d'établir plusieurs sections de concurrents en égard à l'âge des défricheurs. Les jeunes gens surtout devraient être encouragés par des prix élevés à affronter la forêt, et dans les comtés nouveaux 500 employés annuellement à favoriser le défrichement auraient avant peu des résultats énormes. Dans les anciens comtés, au contraire, les prix seraient offerts aux jeunes gens assez hardis pour émigrer dans les townships voisins et se tailler un domaine. Sans compter que chaque société serait mise en possession de tous les documents nécessaires pour diriger en bon lieu le courant de l'émigration.

CHAMBRE D'AGRICULTURE ET DE COLONISATION.



OULA pour les sociétés, mais le rôle de la chambre d'agriculture, devenue chambre de colonisation, ne serait pas moins important. Composée des représentants de chaque région et des inspecteurs qui auraient voix consultative, la chambre contiendrait dans son sein tous les renseignements désirables pour guider les sociétés locales: de plus ses revenus seraient utilisés à prêter main-forte aux districts les plus faibles. Les rapports des agents du gouvernement étudiés avec soin par la chambre de colonisation lui permettraient de faire à l'exécutif un budget des dépenses nécessaires pour l'année à venir, en même temps qu'un rapport de distribution des sommes votées à l'ouverture des chemins de colonisation dans notre section de la province. Le gouvernement serait ainsi mis en demeure de bien connaître les besoins des différents districts et ne serait plus exposé aux accusations auxquelles donne lieu le système actuel. Nous ne demandons en ceci qu'une amélioration sur ce qui existe déjà. Comme nous, M. Bouthillier lui-même dans son savant rapport de 1859, demande la création de cette chambre de colonisation. Avec ce système nous aurions une organisation immédiate et permanente, mise en opération depuis douze ans et donnant déjà d'excellents résultats au point de vue agricole.

RESULTAT DU SYSTEME ACTUEL.

LES progrès réalisés font certainement le plus bel éloge du caractère persévérant et de l'esprit d'entreprise de nos colons, car presque toujours, les terres n'ont été mises en valeur qu'au prix de privations sans nombre. Presque toujours, les secours ne sont venus que lorsque le colon avait déjà pris les devants, et lorsque les chemins de colonisation se sont ouverts, déjà, les terres qu'ils traversaient étaient habitées. Aujourd'hui, à l'aide des fonds votés par le gouvernement, il n'en est plus ainsi généralement, bien que le cas se présente encore trop souvent où le colon est obligé de transporter à pied et par d'étroits sentiers, les vivres nécessaires pendant les travaux de défrichement.

Le gouvernement est justifiable jusqu'à un certain point, d'économiser les fonds, lorsqu'il n'a pas de garanties bien certaines de leur bon emploi, et on ne peut le nier avec le système actuel, le gouvernement a bien peu de contrôle sur l'emploi des fonds votés pour l'ouverture de ces chemins de colonisation, et dans bien des circonstances le travail a été mal conduit forcément, sans épargne et sans intelligence. L'ouvrage se donne trop souvent par faveur et sert au représentant du comté de monnaie électorale. De plus, si un comté a le tort de différer de l'opinion des chefs du gouvernement sur certaines questions, alors la colonisation dans ce comté, trop indépendant du pouvoir, peut compter sur un refus certain de tout moyen de progrès. Voilà l'état actuel des choses, et il est impossible de le nier, tout déraisonnable qu'il paraisse.

RESULTAT DU SYSTEME PROPOSE.

LORSQU'IL s'agit d'intérêts aussi importants que ceux de la colonisation dont dépendent notre développement comme nation et notre richesse comme individus, il semble qu'il ne devrait plus y avoir place pour les coteries de la politique et qu'il ne devrait y avoir qu'une seule voix pour porter l'encouragement là où le veulent les besoins locaux, sans égard pour l'opinion des masses. Or, il n'y a qu'un corps indépendant qui puisse se charger de cette tâche difficile. Le comité de colonisation de 1860 l'a parfaitement compris, et il n'a pas hésité à suggérer comme moyen essentiel, la création d'une chambre de colonisation, abso-

lument comme la chambre d'agriculture ou la chambre des arts et manufactures. Ces chambres composées d'hommes élus par les différentes régions de la province, représentent les intérêts de leur localité sans passion, mais aussi sans faiblesse. Il n'y a pas ici l'aiguillon si puissant de l'ambition des places ou de la faveur d'un chef de parti, il n'y a que la noble ambition d'un service à rendre à la cause publique et de l'emploi le plus judicieux des fonds votés pour l'encouragement de l'industrie nationale. Voilà le tribunal où doivent se plaider les vrais intérêts du pays et non pas dans le cabinet d'un procureur-général, naturellement jaloux de conserver sa popularité et devant nécessairement vendre ses faveurs au seul prix des votes qui le soutiendront. Ce système qui ne profite qu'aux consciences faciles n'amènera que bien difficilement les progrès de la colonisation.

Mais on objectera à la création de nouveaux rouages dans le système d'administration, et le chapitre des dépenses viendra ensuite comme dernier argument irrésistible. Nous maintenons que la création de cette chambre de colonisation peut ne pas coûter au-delà d'un trait de plume, ajoutant au titre de *chambre d'agriculture*, et de colonisation. Rien de plus simple, l'analogie existante entre les intérêts de l'une et de l'autre est sensible pour tous et les hommes capables de veiller aux intérêts de notre agriculture, veilleront avec une égale sollicitude et avec un égal succès sur les intérêts de la colonisation. Quelques additions dans le personnel de la chambre seraient seules nécessaires en y faisant entrer les agents de colonisation avec voix consultative. Au reste, déjà la ramification dans les diverses parties de la province, est toute faite au moyen des agents de colonisation répandus partout où leur présence est utile. C'est donc avec l'espoir que cette suggestion, partie du comité de colonisation de la session de 1860, sera acceptée par le public, que nous la répétons. Pour nous, nous voyons là le moyen de plus pratique de réaliser les projets que nourrissent tous les amis de notre pays au sujet de la question si importante de la colonisation. Nous savons que M. Drapeau approuve en principe cette manière de voir et nous osons espérer qu'après mures réflexions même les détails, qui à première vue paraissent incomplets, méritent également son approbation.